

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 93 (1957)
Heft: 44

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 13.50; ÉTRANGER FR. 18.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME, 10 DÉCEMBRE 1948



Centre d'éducation de base, femmes apprenant la couture et le tricot

Partie corporative

===== VAUD =====

Communications du comité

1. Il n'y aura pas de permanence pendant les fêtes.
2. L'assemblée des délégués SPV a été fixée au samedi 18 janvier.
3. L'assemblée générale aura lieu à Pully, le samedi 25 janvier, à 9 heures. Nous vous renseignerons dans un prochain article, mais nous comptons que vous y serez tous !

Candidat au comité central

La section d'Orbe nous annonce la candidature de notre collègue André Rochat, de Premier, ancien président de la section d'Orbe et actuellement président de notre assemblée générale.

Association vaudoise des maîtres prim-sup

Assemblée ordinaire d'automne. Nous vous rappelons que cette assemblée aura lieu le samedi après midi 14 décembre, à 14 h. 15, au restaurant du Grand-Pont (Bock).

Cours à ski de janvier

L'Association vaudoise des Maîtres de gymnastique organise, en plus de la relâche de février, un cours à ski de trois jours, les 6, 7 et 8 janvier 1958, à la Barboleuse-Gryon (Télécabines et téléskis des Chaux).

Pension et logement : prix approximatif : 35 à 40 francs. Notre association prend à sa charge la moitié des frais de voyage du domicile au lieu du cours. Vu l'affluence pendant les fêtes et le nombre de places limité, aucune inscription tardive ne pourra être acceptée.

Inscriptions jusqu'au jeudi 12 décembre auprès de Claude Bucher, 36, avenue d'Echallens, Lausanne.

Les poésies enfantines de notre collègue Vio Martin

Grâce à un arrangement avec les éditeurs, les poésies enfantines de Vio Martin, intitulées « Tourne, petit Moulin » (5 à 12 ans) peuvent être livrées au corps enseignant suisse pour le prix de 4 fr. 60, port compris (pr. 7.50). Il suffit de verser cette somme au CCP de l'auteur : II. 10794, Bussigny, près Lausanne.

===== NEUCHÂTEL =====

Exposition

Que les personnes qui passent à Travers ne manquent pas de visiter la très belle exposition de peinture de notre sympathique collègue M. Fernand Vaucher, en son atelier, rue de la Promenade. Ils ne seront point déçus. (Fermeture le 9 décembre.)

SECTION DE NEUCHÂTEL

Convocation

Samedi 14 décembre 1957, à 14 h. 15, salle des projections, collège des Ter-

reaux-Sud : conférence de M. le pasteur Jeanneret de Bôle. Sujet : Ramuz.

===== JURA BERNOIS =====

Communiqué

Les 15 et 16 novembre 1957, Delémont accueillait dans la halle de gymnastique de son collègue les participants d'un cours organisé par l'Association jurassienne des maîtres de gymnastique.

La prise de contact fut, comme de coutume, très sympathique, de même que la collaboration sportive qui s'ensuivit. Deux instructeurs parfaits démontrèrent de nouvelles possibilités aux anneaux, au reck, aux bancs suédois et aux espaliers.

Il y eut aussi la découverte des multiples exercices avec balles élastiques et des jeux de course simultanément épuisants et divertissants. L'école du corps donna à chacun une source de mouvements harmonieux, souples, particulièrement adaptés pour les filles.

Le cours se termina par de passionnantes parties de volley-ball. On remarqua la présence de M. Gérard Tschoumy, professeur de gymnastique à Porrentruy. Un grand merci à MM. N. et H. Girod !

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : Vaud : Communications du comité. — Candidat au comité central. — Association vaudoise des maîtres prim-sup. — Cours à ski de janvier. — Les poésies enfantines de notre collègue Vio Martin. — Neuchâtel : Exposition. — Section de Neuchâtel : Convocation. Jura bernois : Communiqué.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : A. Chz. : Les Droits de l'homme de 1948. — Paul Almay : Les droits des 900 millions d'enfants. — Déclaration sur les droits de l'Enfant. — Quelques organisations internationales. — Activités de la FAO. — Défrichement en Inde. — Sigota, une jeune fille de Bornéo. — Déclaration universelle des Droits de l'homme. — Activité de la FAO-OMS : Riz, beriberi, poissons. — Edm. Rochedieu : Les religions de la Chine. — Quelques ouvrages récents. Dr E. Börlin : Les milieux culturels et spirituels de l'Asie. — Bibliographies.

HENNIEZ

LITHINÉE

L'eau de table par excellence

Etudes classiques scientifiques et commerciales

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums
Diplôme de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12



On montrera bientôt du doigt ceux qui ignorent

« MILCOP »

le champion des duplicateurs! Prix Fr. 159.— seulement, net, franco, avec les fournitures. Distributeur pour les écoles: F. PERRET, Valangines 40, Neuchâtel.



Feux et flammes

Le passionnant récit de la conquête du feu

(pour garçons et filles de 10 à 15 ans).

Un album format 22 x 30 cm., sous couverture plastifiée
80 pages

170 illustrations de haute tenue, dont 90 en couleurs,
réalisées par 20 artistes **Prix : Fr. 14.85**

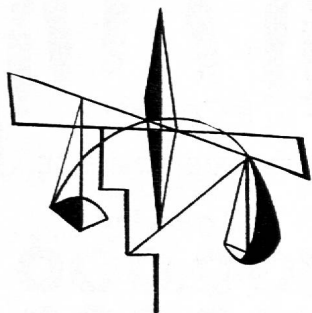
EN VENTE DANS LES LIBRAIRIES

- Réunis depuis 3 ans, quarante éducateurs, artistes et techniciens ont mis au point ce bel album pour la jeunesse, premier volume d'une collection encyclopédique: « L'HOMME ET SON AVENTURE ». Sous le contrôle scientifique de chercheurs, des documentalistes, des écrivains et des illustrateurs travaillant en équipe, ont rassemblé en une synthèse passionnante, les données connues sur la conquête, la maîtrise et l'utilisation au cours des millénaires de cet élément prodigieux: LE FEU.
- L'enfant et l'adulte s'émerveilleront de cette suite de découvertes géniales dont chacune marque une étape dans la marche de la civilisation.

*Un cadeau idéal pour la jeunesse
Un livre qui passionnera les parents
Une excellente documentation pour les éducateurs*

**Editions
Edicope, Paris**

DIFFUSION EN SUISSE: F. REGAMEY — BELLEFONTAINE 4 — LAUSANNE



« Sans frontières »

C'est sous la devise « Utan Gränser », mots suédois qui signifient « sans frontières », qu'a eu lieu cette année, à Stockholm, le Congrès de l'Alliance coopérative internationale. Elles sont illimitées, en effet, les possibilités qu'ont nos sociétés coopératives de rendre service à leurs membres.

C'est ainsi que le Séminaire coopératif, centre éducatif et culturel de l'Union suisse des coopératives de consommation (U. S. C.), se met

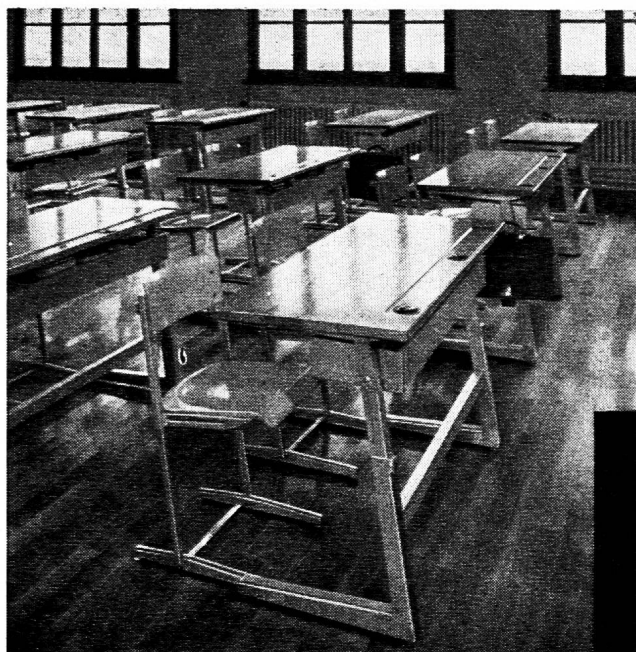
au service de tous, jeunes et vieux.

Par ses soins et sous ses auspices, des Expositions itinérantes, comme « L'art à l'école », parcourent le pays; les concerts de l'Orchestre de chambre de Zurich, dirigé par Edmond de Stoutz, suscitent de l'enthousiasme en quantité d'endroits, jusque dans les milieux populaires qui d'ordinaire ne fréquentent pas les salles de concert; Sidney Bechet, le roi du jazz, révèle à des milliers d'auditeurs les beautés de la musique de jazz classique.

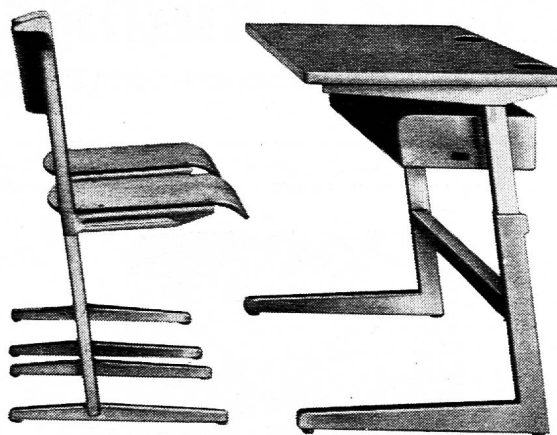
Quant à elle, la succursale romande du Séminaire coopératif organise à Chexbres des cours, des conférences et des entretiens, auxquels sont conviés les représentants des milieux les plus divers. Bien des éducateurs romands se souviennent des « Entretiens » 1956, consacrés à « L'enfant en âge de scolarité » et de ceux de cet automne qui avaient pour thème « L'accès à la culture ». Les journées féminines, les rencontres éducatives de ménagères, les colloques réservés à la jeunesse, en particulier le « Week-end des jeunes » qui rassemble sur un terrain politiquement et confessionnellement neutre des jeunes de tous les mouvements et de toutes les tendances, enfin des cours de toutes sortes destinés au personnel des coopératives, tels sont en bref les occasions de se cultiver qu'offre le Séminaire coopératif.

Le Secrétariat romand du Séminaire coopératif, chemin des Planches 32, Prilly sur Lausanne, téléphone (021) 25 97 96 enverra de la documentation aux intéressés; il est également prêt à répondre à toute demande de renseignements.

Séminaire coopératif, Muttentz et Chexbres



Esthétiques et pratiques...



les meubles d'école modernes palor le sont vraiment et chaque maître en est fier. Facilement réglables et ne retombant jamais brusquement, grâce à un dispositif de blocage ingénieux, ils s'adaptent continuellement à la stature des élèves.

Les meubles d'école palor sont aussi les préférés parce qu'ils laissent beaucoup de place aux pieds et que les chaises peuvent être empilées (40 chaises par m²).

Demandez nos références et prix ou la visite de notre représentant.

PALOR S.A., Niederurnen GL
Bureau à Lausanne, Tél. (021) 26 56 05

palor

Fabrique de mobilier scolaire et tableaux

Les Droits de l'homme de 1948

Bien des gens se demandent encore pourquoi les Nations Unies ont jugé bon de proclamer les Droits de l'homme alors que notre humanité occidentale possède la célèbre Déclaration de 1789. Ceux qui se posent la question n'ont jamais pris la peine de lire les principes admis par l'ONU le 10 décembre 1948 ou les ont lus sans les méditer longuement, persuadés qu'ils étaient que nous, Suisses, nous n'avions plus rien à apprendre d'une Charte internationale. De là un certain agacement qui se marque sur les visages, un haussement d'épaules dédaigneux quand quelqu'un fait allusion à l'activité des Institutions internationales. Réunions d'experts, stages de spécialistes, groupes de techniciens collaborant à l'assistance technique ? Autant de paroles vaines, d'occasions données à quelques savants bavards de faire des voyages gratuits. On ne connaît pas, on ne veut pas savoir la valeur de ce qu'ils font : on préfère dénigrer, c'est plus facile et plus conforme au fameux bon sens dont se targuent tant de gens pratiques ! quitte à se lamenter sur la triste situation de notre pauvre humanité. Les contradictions n'ont jamais tué quelqu'un.

Cette attitude, pour le moins sceptique, à l'égard de tous les efforts tentés pour l'amélioration de la condition humaine, cette suspicion qui se croit perspicace, vis-à-vis des organisations, bien imparfaites et insuffisantes, qui se proposent de diminuer les souffrances du monde, empêchent ou gênent la réalisation des buts généreux que poursuivent des hommes et des femmes aussi dévoués que méconnus. Ce scepticisme, après tout, serait-il dicté par la crainte peut-être inconsciente qu'une transformation du monde amoindrirait nos privilèges ? Enfermés dans le confort de notre petit pays, appréciant les avantages matériels que nous vaut la haute conjoncture dont nous jouissons depuis bien des années, nous sommes peu conscients — ou nous ne voulons pas l'être — de la révolution lente mais continue qui aura bientôt complètement démolé les systèmes sociaux et les styles de vie d'avant la première guerre mondiale. A une civilisation qui négligeait l'homme et ses problèmes pour concentrer tout l'effort technique et économique sur le profit et la création des richesses se substitue une civilisation qui donne la priorité aux problèmes humains. Sans renoncer aux exploitations lucratives, la science économique étudie actuellement les moyens propres à généraliser le bien-être ; elle s'oriente vers une meilleure distribution des biens de consommation ; pour mettre l'argent au service de l'homme, les Eglises elles-mêmes, renonçant à prêcher la résignation, se font plus sociales dans leurs efforts d'évangélisation.

C'est ainsi que l'Europe qui, durant le XIX^e siècle, laissa mourir de faim plus de 120 millions de Chinois et 20 millions d'habitants des Indes durant les trente dernières années du siècle, paraît découvrir aujourd'hui les ravages de la famine dans le monde. Il a fallu que, à cause des guerres mondiales, elle connût elle-même les affres de la faim, pour qu'elle soupçonnât la situation misérable d'énormes masses humaines et qu'elle songeât à leur venir en aide. Elle ignorait à ce point les effets physiologiques de l'ina-
nition que, en 1945, les armées alliées découvrant dans les camps de concentration les moribonds de la faim, les médecins se montrèrent incapables de leur appliquer un traitement convenable ; des affamés moururent dans d'horribles souffrances jusqu'à ce qu'on eût découvert que le meilleur aliment à utiliser en de telles circonstances est le lait écrémé. Ainsi donc, alors

que des millions d'hommes mouraient de faim en Asie, en Afrique, en Amérique latine, voire dans certaines régions d'Europe, la science médicale négligeait d'étudier les remèdes à apporter aux victimes de la famine. D'ailleurs la presse comme la littérature occidentales se faisaient les complices d'un silence plus ou moins inspiré par les privilégiés de l'impérialisme économique et du commerce international : il eût été malséant d'évoquer aux yeux de populations satisfaites les tragiques laideurs des pays d'où l'Europe tirait une partie importante de sa substance alimentaire et industrielle.

Or, aujourd'hui, on sait que les deux tiers de l'humanité souffrent d'une alimentation insuffisante qui entraîne le lamentable cortège de maladies : bérubéri, pellagre, scorbut, rachitisme, anémie, etc. De sérieuses recherches scientifiques réalisées dans les régions les plus variées de la terre ont obligé l'Occident à avouer ses erreurs et ses fautes. Troublée, la conscience universelle a décidé de résoudre ce problème de la « faim du monde », non par des aumônes, même substantielles, mais par une aide technique, un effort d'éducation qui permettent aux peuples déshérités d'améliorer leur sort. La Déclaration des Droits de l'homme dont nous célébrons le 8^e anniversaire est l'expression claire de la volonté de la civilisation occidentale de tenter ainsi sa « dernière chance » de conserver dans le monde un prestige moral fortement ébranlé. La création des Institutions internationales, l'utile activité qu'elles déploient, constituent la preuve concrète de cette volonté de réparer. Aussi nos enfants doivent-ils apprendre à connaître les efforts qui s'accomplissent pour que les générations nouvelles montrent plus de compréhension et de générosité de pensée à l'égard de ceux qui travaillent au développement d'un monde meilleur pour tous les hommes.

Depuis 1950, 79 gouvernements ont versé des contributions dont le total représente près de 150 millions de dollars ; en 1956 seulement, quelque 33 millions de dollars ont été consacrés au développement des pays de toutes les régions du monde dont les gouvernements ont demandé une « assistance technique » ; 2463 experts ont été en mission l'an dernier dans 125 pays différents ; 2291 boursiers ont étudié à l'étranger grâce aux subventions mises à la disposition de cette forme d'entraide internationale.

Car l'Assistance technique est fournie exclusivement à la demande des gouvernements sous les formes suivantes :

1. Services d'experts — envoyés dans les pays sous-développés pour aider à résoudre les problèmes techniques et économiques que posent les plans de développement. Les experts peuvent travailler dans un service gouvernemental, dans un centre de formation ou autre établissement pédagogique, ou encore dans des villages isolés. Ce sont des ingénieurs ou des économistes, des médecins ou des météorologues, des forestiers, des urbanistes, des agronomes, des spécialistes de l'un quelconque des nombreux domaines économiques et sociaux.
2. Octroi de bourses — à des ressortissants de pays sous-développés, pour leur permettre d'acquérir à l'étranger une formation plus poussée qu'ils pourront ensuite mettre à profit dans leur propre pays.
3. Fourniture de matériel — en quantités limitées ; pour les projets entrepris avec l'aide des experts, plus particulièrement à des fins de démonstration.

A. Chz.

LES DROITS DES 900 MILLIONS D'ENFANTS

par Paul Almasy

L'émancipation de la femme est généralement considérée comme une des plus grandes conquêtes sociales du XXe siècle. Non moins importante est l'émancipation de l'enfant dans le sens juridique et la codification de ses droits. Jusqu'au début de notre siècle, l'enfant n'était, dans beaucoup de pays, qu'un être démuné de tout droit, dont les parents ou les tuteurs pouvaient disposer, pour ainsi dire, comme d'un objet. Son bien-être physique et moral dépendait uniquement de la bonne volonté des adultes, qui le considéraient comme une sorte de propriété, et la loi ne protégeait que tout juste la vie de l'enfant. Si celui-ci fut néanmoins traité, dans la grande majorité des familles, avec douceur et si les parents ont fait tout leur possible pour assurer à leur progéniture une existence heureuse, bien souvent ce ne fut le mérite ni de l'Etat ni de la société, mais tout simplement l'heureuse conséquence de l'amour maternel et paternel.

Ce n'est que vers le milieu du XIXe siècle que les législateurs commencèrent à s'intéresser sérieusement au statut juridique de l'enfant. Les conditions effroyables dans lesquelles, à l'époque, vivaient des millions de jeunes, dont beaucoup en bas âge, réveillèrent la conscience de l'opinion publique.

Avec la naissance de l'industrie, d'innombrables familles ouvrières s'étaient réjouies de la possibilité de faire embaucher leurs enfants dans les usines, ce qui augmentait un peu le revenu familial. C'était, avant tout, dans l'industrie du textile et de l'alimentation, que les enfants de

Déclaration sur les droits de l'Enfant

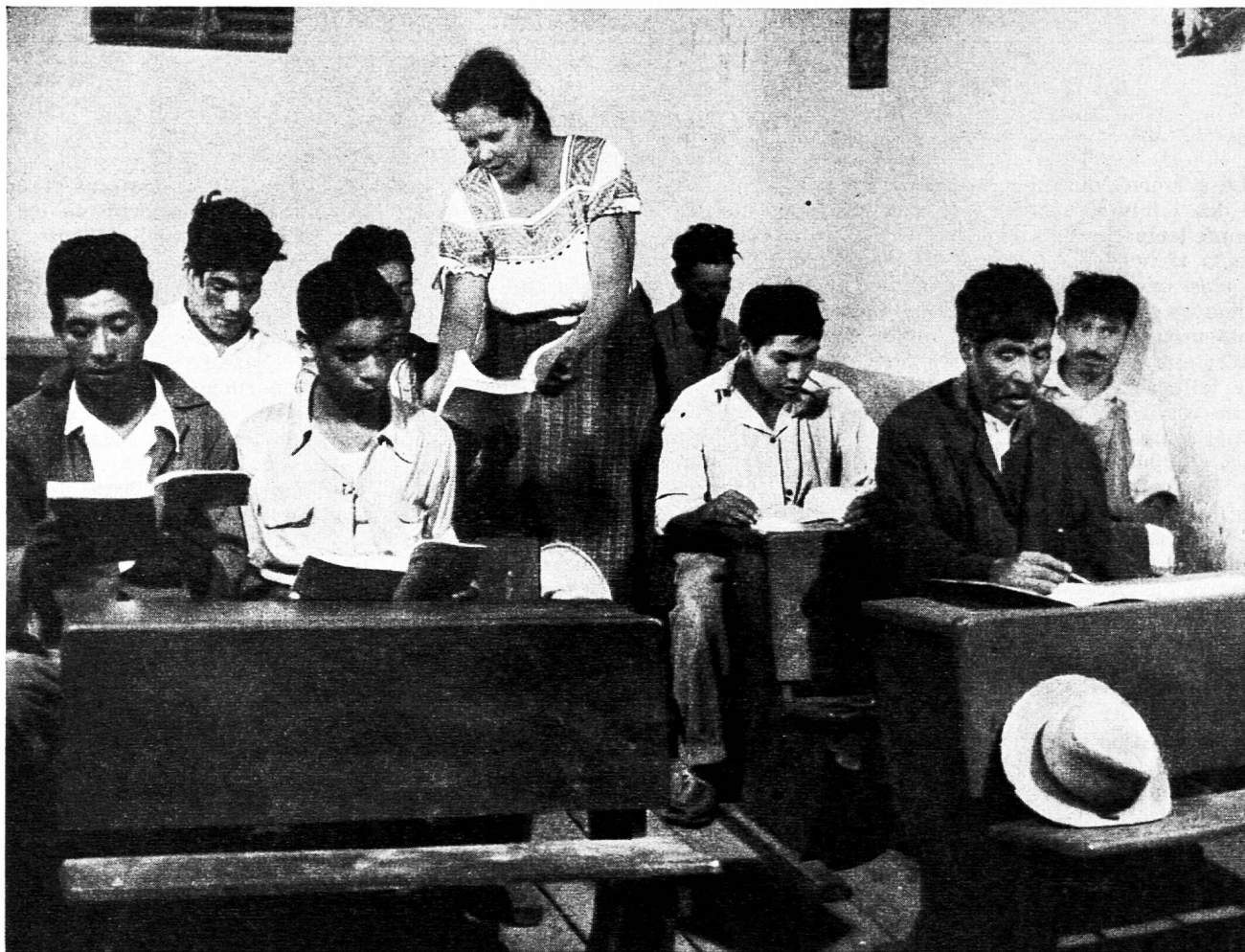
projet des Nations-Unies

A l'instar de la « Déclaration des droits de l'homme », la commission des questions sociales des Nations-Unies a élaboré, en mai 1950, le projet d'une déclaration dite « Déclaration sur les droits de l'enfant », qui va être soumise à l'Assemblée générale pour être éventuellement adoptée et mise en vigueur dans tous les Etats membres de l'ONU. Cette déclaration consiste en dix points :

1. L'ENFANT doit être mis en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social dans des conditions de liberté et de dignité.
2. L'ENFANT doit avoir, dès sa naissance, droit à un nom et à une nationalité.
3. L'ENFANT doit bénéficier de la sécurité sociale. Il doit pouvoir, dès avant sa naissance, grandir et se développer d'une façon saine. Il a droit à une alimentation, à un logement, à des loisirs adéquats et à des soins médicaux appropriés et gratuits.
4. L'ENFANT doit avoir la possibilité de grandir dans la sécurité économique, si possible sous la sauvegarde de ses propres parents, dans une atmosphère familiale d'affection et de compréhension qui favorise l'épanouissement harmonieux de sa personnalité.
5. L'ENFANT doit recevoir une éducation qui lui permette d'acquérir une culture générale, de développer ses facultés et son jugement personnel et de devenir un membre utile de la société. Cette éducation doit être gratuite.
6. L'ENFANT doit être parmi les premiers à recevoir, en toutes circonstances, protection et secours.
7. L'ENFANT doit être protégé contre toutes les formes de négligence, de cruauté et d'exploitation. Il ne doit en aucun cas être soumis à une occupation ou à un emploi qui nuise à sa santé ou à son éducation, ou qui entrave son développement.
8. L'ENFANT doit être protégé contre tout ce qui peut pousser à des discriminations ou des haines d'ordre racial ou national. Il doit être élevé dans le sentiment qu'il atteindra son plein épanouissement et s'assurera le maximum de satisfaction en consacrant son énergie et ses qualités au service de ses semblables, dans un esprit de fraternité et de paix universelles.
9. L'ENFANT qui souffre d'une déficience physique, mentale ou sociale doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite sa situation particulière.
10. L'ENFANT doit jouir de tous les droits qui lui sont ci-dessus reconnus, en dehors de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de caste, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance, de légitimité ou de toute autre situation.

10 à 14 ans, garçons et filles, trouvaient facilement une embauche, car certains travaux ne demandaient ni la force physique, ni l'intelligence d'une personne adulte. Des rapports datant de 1825-1840 font état de milliers d'enfants, âgés de 7 à 10 ans, embauchés dans des usines, contraints à travailler 14 à 16 heures par jour et ne recevant pour leur travail que 15 à 20 % au plus du salaire d'un adulte. En Angleterre, par exemple, les enfants des familles nécessiteuses eurent un sort pitoyable, car dans ce pays l'embauche des enfants était, jusqu'à un certain point, une nécessité nationale. L'industrialisation connut dès son début un essor extraordinaire ; les usines, les mines, etc., avaient un besoin accru de main-d'œuvre, et on ne pouvait pas enlever trop de bras à l'agriculture sans compromettre la situation alimentaire du pays. Les enfants furent les victimes de cette situation. Des milliers d'entre eux, âgés seulement de 6 à 7 ans, furent envoyés dans les charbonnages. Ils furent attelés en groupes, par dizaines, aux waggons, tirant ceux-ci dans les galeries trop basses et trop étroites pour l'utilisation des chevaux.

La situation était la même sur le continent européen. C'est le Conseil cantonal de Zurich qui, le premier des organismes officiels, réagit contre l'abus qu'on faisait de la main-d'œuvre juvénile. A partir de 1815, les conditions de travail, pour les mineurs, furent sévèrement réglementées sur le territoire du canton. Dix ans plus tard, l'Angleterre reconnut la nécessité d'intervenir en faveur des enfants travaillant dans l'industrie. En 1825, une loi



Un tâche importante de l'UNESCO : apprendre à lire aux adultes.

fut promulguée, interdisant aux employeurs de faire travailler les enfants plus de 69 heures par semaine ; cette loi fut complétée, en 1867, par une ordonnance prescrivant un examen médical obligatoire pour la main-d'œuvre juvénile.

L'exemple fut suivi, en 1839, par la Prusse ; en 1841, par la France ; et par quelques Etats de l'Amérique du Nord, comme le Massachussets, en 1842. En France, la législation visant à la protection de l'enfance marque une évolution très régulière. En 1841, on interdit aux employeurs de faire travailler des enfants de 12 à 16 ans plus de 12 heures par jour. En 1892, le temps est ramené à 10 heures, et à 11 heures pour les jeunes de 16 à 18 ans. En 1900, il est limité, pour les ouvriers et ouvrières (jusqu'à 18 ans), à 10 heures par jour ; en 1919, à 48 heures par semaine, et, en 1936, à 40 heures par semaine.

Dans de nombreux pays, la bonne volonté des législateurs est restée lettre morte, car il n'existait pas de contrôle organisé pour faire respecter les lois. Aussi bien les parents que les employeurs — tacitement d'accord — ont continué à exploiter la main-d'œuvre juvénile. Ce n'est qu'au début du XX^e siècle que la plupart des pays ont pris des mesures pour la protection de l'enfance. Les jeunes gens de moins de 18 ans ne doivent pas être admis à des emplois industriels, non-industriels ou maritimes, avant d'avoir été reconnus médicalement aptes au travail envisagé. Les examens médicaux doivent être renouvelés périodiquement au cours de l'emploi. Quand il s'agit d'un travail présentant un danger sérieux pour la santé, les examens sont prescrits jusqu'à l'âge de 21 ans au moins. Des mesures de réadaptation sont requises pour ceux qui sont déclarés inaptes.

Préparation à l'emploi et placement rationnel. — Diverses recommandations énoncent des principes directeurs en ce qui concerne les mesures destinées à combattre le chômage parmi les jeunes travailleurs, l'organisation de l'apprentissage et la formation professionnelle.

« Il est indéniable, indique dans une étude spéciale l'OIT, qu'il n'existe pas un seul pays du monde, même parmi les plus développés au point de vue industriel, qui ait appliqué jusqu'ici toutes les stipulations du Code international du travail concernant les jeunes travailleurs. »

De toute façon, on peut affirmer que, sur le plan international, les conditions de travail des jeunes se sont grandement améliorées dans les pays où l'industrie est très développée. L'emploi précoce d'enfants a été largement remplacé par la formation professionnelle, l'âge minimum d'embauche est passé à 14, 15 et 16 ans, les conditions d'emploi ont été strictement réglementées et les mesures nécessaires ont été prises pour l'application et le renforcement des lois. Les problèmes du travail des enfants ont été généralement résolus dans les pays industrialisés, bien qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Mais c'est dans les pays les moins développés économiquement que les problèmes du travail des enfants et des jeunes gens requièrent des solutions urgentes. Dans ces pays, où la pauvreté est la règle, où l'instruction obligatoire n'existe pas, sinon sous une forme très insuffisante, beaucoup de petits enfants travaillent dans des conditions qui nuisent à leur santé et à leur développement économique, afin de gagner leur propre vie et augmenter le revenu de la famille.

Activités de la FAO

La personne qui, pour la première fois, entend parler des 1 milliard et demi de sous-alimentés que l'on compte actuellement dans le monde, croit volontiers que la tâche de la FAO est de venir immédiatement en aide à ces gens en répartissant les superflus de certaines contrées dans les pays où règne la famine. Malheureusement, cela dépasse les possibilités de la FAO ; elle ne possède pas les moyens d'entreprendre une telle action qui engloberait le monde entier. Sa tâche est à la fois beaucoup plus modeste, mais en même temps beaucoup plus difficile. Ce n'est pas la faim d'aujourd'hui que cette organisation veut apaiser en première ligne, mais, grâce à son influence sur les peuples sous-alimentés, elle veut essayer d'enrayer la famine croissante qui menace toujours plus le monde entier dont la population est sans cesse en accroissement. Les peuples en question doivent trouver eux-mêmes la solution de leurs problèmes, et la tâche de la FAO est de leur montrer **comment** y arriver.

Ce n'est pas à l'administration de la FAO à Rome qu'incombe cette tâche ; le véritable travail est accompli par d'innombrables spécialistes de divers secteurs de l'économie et de la science : paysans, forestiers, chimistes, ingénieurs, géologues qui sont envoyés dans les pays demandant du secours et qui y prodiguent leurs connaissances et leurs forces.

LA PESTE DES BOVIDÉS EN ETHIOPIE

Le roi d'Ethiopie, Haïlé Sélassié, a demandé aide et conseil à la FAO. Il doit protéger son peuple d'une catastrophe qui pourrait avoir des conséquences désastreuses. Les délégués de la FAO furent éblouis de l'incroyable fertilité et des richesses méconnues de ce pays. Il n'y a pas une plante qui ne pourrait y être cultivée. Café, coton, lin croissent en énormes quan-

tités. Mais les troupeaux de bœufs sont la plus grande richesse de l'Ethiopie ; aucun recensement ne les a encore dénombrés ; les estimations oscillent entre 10 et 20 millions de têtes. Et pourtant aucun peuple n'achète de la viande éthiopienne, car on craint la peste des bovidés qui pourrait être transmise par les bêtes à abattre. Cette maladie, très répandue dans les contrées où l'art du vétérinaire n'est pas connu, débute par un écoulement purulent des yeux ; l'animal perd sa vivacité, maigrit, sa croissance s'arrête, puis vient la mort. Les épidémies de peste bovine représentent une perte terrible pour le pays.

Non seulement le gain fourni par la vente du lait, de la viande et des peaux diminue constamment, mais l'agriculture est atteinte aussi d'une façon grave par un manque d'animaux de trait.

Les vétérinaires de la FAO informèrent l'empereur qu'il n'y avait qu'un seul moyen d'éviter la catastrophe : vacciner tous les bovidés afin de les immuniser contre la terrible maladie. Mais quelle tâche gigantesque que de vacciner 20 millions de bêtes dans un pays sans routes, sans chemins de fer, formé en partie de plaines immenses et de déserts ! D'autre part, les propriétaires ne voient pas les étrangers d'un bon œil et les considèrent plutôt comme des ennemis, avec leurs blouses blanches et leurs mystérieuses seringues. Il arrive souvent que les vétérinaires soient empêchés d'accomplir leur tâche, des tribus entières se mettant sur pied de guerre pour les en empêcher. Des fonctionnaires de Haïlé Sélassié sont envoyés en éclaireurs pour préparer l'arrivée des équipes chargées de la vaccination.

Les premiers résultats sont satisfaisants. Les 6 000 premières bêtes vaccinées restent saines. Mais la tâche n'est pas terminée, au contraire, les obstacles s'accumulent : en effet, la FAO a envoyé des vétérinaires et des vaccins pour les premières actions... mais pas pour 20 millions de têtes ! Cela dépasse aussi les possibilités financières du Négus. D'autre part, les paysans ne sont pas prêts à prendre les frais à leur charge. Heureusement, un chimiste américain a découvert le moyen de préparer le sérum nécessaire non seulement à partir du sang des bœufs très coûteux, mais aussi à partir du sang d'animaux comme la chèvre, le mouton et même la poule. Le prix d'une vaccination tomba ainsi de 1 dollar à 3 cents. Cela représente un montant que l'Etat ou le Négus peuvent supporter. On parvient même à construire à Addis-Abeba un laboratoire où l'on produit le sérum et 53 installations frigorifiques sont installées dans les grands centres des diverses provinces pour y faire des dépôts de sérum qui ne se garde qu'à basse température.

Peu à peu des indigènes sont instruits par les équipes étrangères et font eux-mêmes du bon travail. 42 équipes divisées en 12 sections avec 282 aides sont à la tâche. Jusqu'à fin 1950, 150 000 bêtes avaient été vaccinées ; à la fin de 1951, c'en étaient un million. Selon le dernier rapport (1954), 2 600 000 bêtes avaient été arrachées à la maladie.

Mais pour atteindre le but, il faudra encore plusieurs années d'efforts constants. De plus, le problème du transport n'est pas résolu. Dans tout le pays, il n'existe qu'une seule grande route et une seule ligne ferroviaire. Et pourtant les installations coûteuses commencent à être rentables. A Asmane, un abattoir avec dépôts frigorifiques enregistre chaque mois un nom-

QUELQUES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

FAO pour l'alimentation et l'agriculture. 72 Etats membres. Siège : Rome (le directeur de la division de l'agriculture est le Dr Fritz Wahlen).

OIT Organisation internationale du travail, fondée en 1919 sous le nom : Bureau international du travail (BIT). Siège : Genève. 77 Etats membres.

OMS Organisation mondiale de la santé. 75 Etats membres. Siège : Genève.

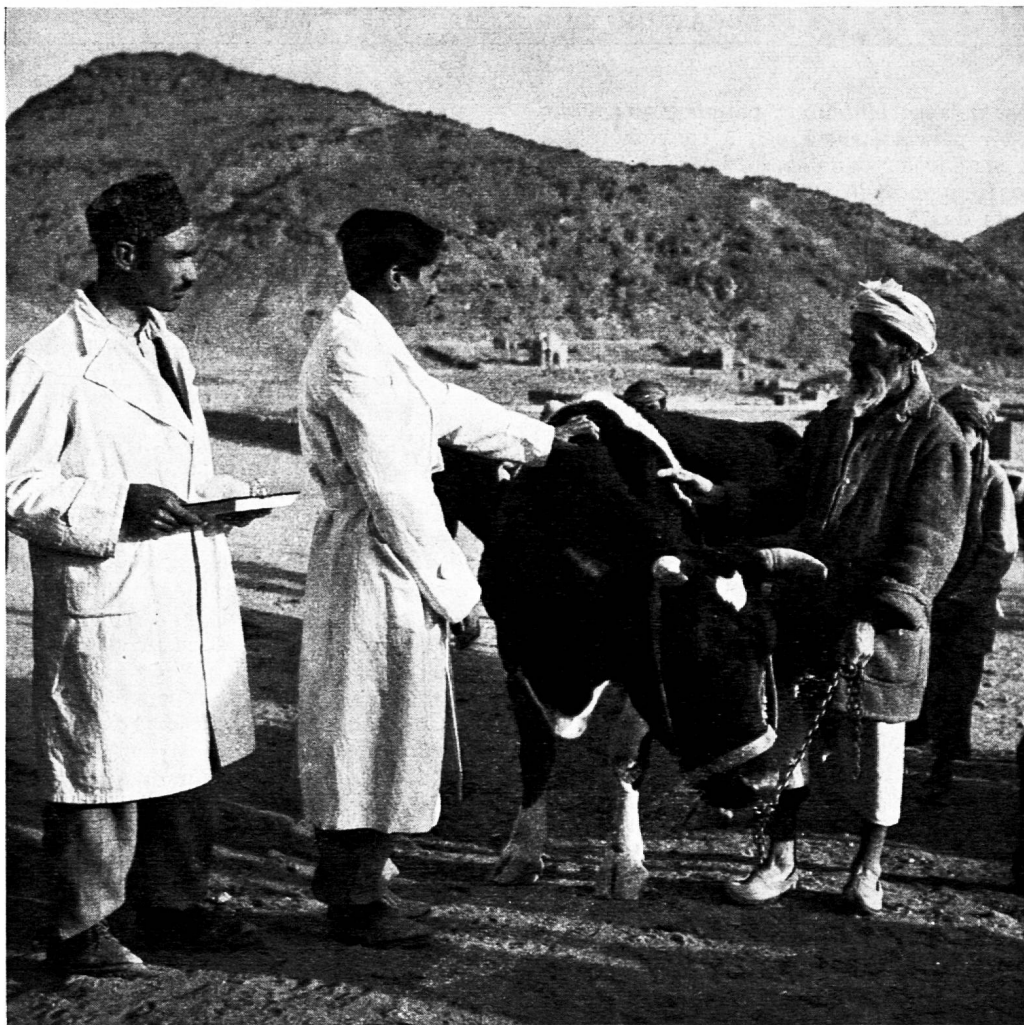
UNESCO Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture. 78 Etats membres. Siège : Paris.

OACI Organisation de l'aviation civile internationale.

UIT Union internationale des télécommunications.

OMM Organisation météorologique mondiale.

La FAO
installe un
laboratoire
pour aider
le gouver-
nement à
lutter contre
la peste
bovine.
Une bonne
partie du
bétail a déjà
été vaccinée.



Cliché Lehrerzeitung

bre de 4 000 bêtes destinées à l'exportation. A Djibouti, la capitale de la Somalie française, les Français préparent 12 000 bêtes par mois pour l'exportation. C'est avec satisfaction que les pays voisins tels que le Kenya, le Soudan, la Somalie voient diminuer chaque jour le danger de contagion pour leur propre bétail.

Défrichement en Inde

La contrée qui s'étend au sud du Nepal et du Tibet, au pied de l'Himalaya, se nomme Terai ; elle est formée des alluvions des torrents de montagne qui coulent avec impétuosité en direction sud et ouest pour aboutir au Gange. Là s'étend la jungle derrière laquelle se profile l'immense chaîne de l'Himalaya.

Ritchie Calder raconte dans son livre « Des hommes contre la jungle » (Safari-Verlag, Berlin) : « Sur le chemin de la forêt, nous rencontrâmes les Tibétains au visage plat, aux yeux bridés, à la peau basanée, chevauchant leurs petits poneys vigoureux. Leurs femmes couraient derrière eux et soulevaient des nuages de poussière avec leurs longues robes noires. Sur leurs têtes se balançaient des charges de fourrage à travers lesquelles pointait une faucille, comme si celle-ci était plantée dans leur crâne pour retenir la charge.

Des singes nichés dans des ruines nous avaient injuriés. Un chacal avait traversé notre route et avait disparu dans le sous-bois. Il rôdait à l'endroit où, deux nuits auparavant, deux hommes avaient été tués

par un tigre. Et nous entendîmes aussi le barrissement des éléphants sauvages. »

Cela n'avait pas toujours été ainsi. Il y a un millier d'années, cette région délaissée était une riantة campagne bien cultivée. Ici et là, au plus profond de la jungle, de vieux canaux envahis par la végétation témoignent encore du zèle des anciens habitants. Mais ces canaux transformèrent peu à peu le pays en un terrain marécageux, les moustiques trouvèrent là toutes les facilités pour se multiplier et avec eux les calamités s'abattirent sur les indigènes. Les paysans moururent de la malaria ou s'enfuirent. Bientôt la végétation envahit les villages et les bêtes sauvages tels que tigres, chacals, léopards, éléphants, loups, serpents-cobras prirent la place des habitants. Terai devint le pays des singes et des moustiques, et l'espace de terrain improductif des Indes fut ainsi augmenté de plus de la moitié. Ce n'est qu'après la deuxième guerre mondiale que ce pays au climat favorisé connut une ère nouvelle.

La création du Pakistan en 1947 entraîna des difficultés presque insurmontables en ce qui concerne les personnes déplacées. En effet, où fallait-il diriger les innombrables Hindous qui fuyaient le Pendjab ? L'Inde demanda une aide internationale en 1949.

Une équipe envoyée par le Fonds de secours aux enfants de l'ONU fut chargée de lutter contre la malaria en Terai. Une lutte intensive par le DDT fut engagée, mais les quelques tribus qui vivaient là, tout à fait isolées du monde, virent avec méfiance arriver chez eux ces étrangers munis d'un « fusil-vaporisateur » et ne les laissèrent pas pénétrer dans leurs

huttes. Ce n'est qu'avec lenteur et patience que Sœur Elisabeth Pepper parvint peu à peu à convaincre les indigènes et à les enrôler dans la lutte engagée contre les fièvres. La fréquence de la malaria diminua dans certains districts de 76,7 % à 2,6 %.

Une autre commission fut envoyée par l'ONU pour les questions d'agriculture ; sa tâche consistait à trouver des terrains pour les personnes déplacées. Bientôt dans la forêt vierge le tintamarre des plus modernes machines fit s'enfuir les bêtes sauvages. Les arbres furent abattus par des machines spéciales, les troncs et les racines furent arrachés par d'autres. Là où des difficultés plus grandes se présentaient, les experts employèrent la méthode de la chaîne, qui consiste à faire marcher parallèlement à 15 mètres de distance deux tracteurs puissants et entre lesquels une chaîne de 300 mètres de long est attachée ; elle arrache ainsi tout ce qui se trouve entre les deux tracteurs. Les vieux canaux à moitié recouverts ainsi que les vipères et les cobras étaient les dangers les plus redoutés. D'autres experts de l'ONU, aidés par des ingénieurs hindous, veillèrent à ce que les nouveaux canaux fussent conçus d'une manière efficace et qu'ils n'entraînent pas des dangers d'érosion. D'autres conseillers encore s'occupèrent de la construction de puits artésiens. Peu à peu on obtint que la moitié d'une immense surface improductive soit rendue à la culture.

On accorde aux nouveaux habitants de ces contrées autant de terrain qu'ils en peuvent cultiver. On les pousse en même temps à se réunir en coopératives afin qu'ils puissent acheter des machines en commun. La ferme-modèle ou la ferme de l'Etat du district livre les semences et tient les paysans au courant des dernières méthodes appliquées dans l'agriculture. Les Hindous montrent beaucoup d'intérêt pour toutes les nouveautés. Les femmes d'une colonie agricole près de Rudarpur ont, par exemple, vendu leurs bijoux et d'autres objets de valeur afin de permettre l'achat d'un tracteur et de tous ses accessoires. Pour venir en aide à ces gens, on envoya des spécialistes qui construisirent des ateliers de réparation, apprirent aux paysans à conduire un tracteur, montèrent des installations permettant d'atteler les éléphants aux différentes charries et faucheuses. D'autres apprirent aux indigènes à employer l'électricité dans l'exploitation et la maison, à tanner des peaux, de même qu'à fabriquer des briques : le fumier des vaches put ainsi servir d'engrais au lieu de mortier dans la construction. L'important est de tout mettre en action pour lutter contre la faim et la misère. A cet effet, on a installé dans tous les villages des locaux provisoires pour l'enseignement, en partie dans des écuries, des temples abandonnés ou même à l'ombre de grands arbres.

Mais le voisinage de la jungle et de ces nouvelles colonies agricoles amène aussi de nouvelles difficultés ; en effet, la jungle menace sans cesse de reprendre le dessus. Un coin de terre défriché doit sans cesse être surveillé si l'on ne veut pas le voir disparaître de nouveau et très rapidement sous une végétation luxuriante. Des troupes d'éléphants sauvages ravagent les plantations de cannes à sucre. Les jeunes gardiens sont constamment en danger d'être attaqués par des tigres ou des léopards. Mais les plus grands dégâts sont occasionnés par les sangliers qui font des incursions désastreuses dans les champs.

Les huttes des gardiens sont toujours construites à proximité d'un grand arbre. Si un troupeau d'éléphants s'approche, le garçon grimpe dans l'arbre et

au moyen du tam-tam amène tout le voisinage. Des tas de bois préparés à l'avance sont alors allumés et des torches agitées afin d'effrayer les animaux. C'est un spectacle impressionnant que ces feux allumés tout autour des champs et des villages, et quand se font entendre le lourd martèlement et les barrissements de quarante animaux affamés qui avancent en brisant tout sur leur passage, le plus courageux sent un frisson lui parcourir le dos.

Et malgré tout la jungle perd du terrain !

Sigota, une jeune fille de Bornéo

Cet article tend à éveiller, chez de très jeunes écoliers, l'intérêt pour des peuples lointains. Pour cela, on a choisi de raconter la vie d'une fillette plutôt que de décrire des généralités.

« De l'autre côté de la terre se trouve une grande île nommée Bornéo. C'est un pays sauvage qui compte des montagnes, des vallées nombreuses, des fleuves, des régions solitaires recouvertes de forêts vierges à la végétation luxuriante où l'on se sent tout petit, tout perdu, presque comme si l'on se trouvait au fond de la mer, car tout baigne dans une étrange lumière verte, les rayons du soleil ne parvenant pas à pénétrer à travers l'épaisseur des lianes et des feuilles de palmiers. Il fait humide et chaud et l'on sent une âcre odeur de plantes pourrissantes. Sous ces arbres touffus, tout est si tranquille que l'envol d'un oiseau ou le frôlement furtif d'un animal font sursauter.

Les hommes, qui vivent dans ces forêts, eux aussi se meuvent sans bruit. Ils sont petits, minces, rapides et très adroits. Leur teint est pâle, leurs cheveux noirs sont plats. Ils portent de longs couteaux recourbés et effilés avec lesquels ils se frayent un passage dans la forêt vierge. Ou bien encore ils coupent des tiges de bambou pour en faire toutes sortes d'objets utiles, des récipients, etc.

Voyager à l'intérieur du pays est très pénible. Il n'existe pas de routes. Il faut suivre d'étroits sentiers souvent envahis par la végétation, escalader des rochers auxquels sont parfois fixées des sortes d'échelles taillées dans des troncs d'arbres. Il faut aussi traverser des fleuves dans d'étroites pirogues formées d'un tronc d'arbre creusé. Nous aurions une peine terrible à entreprendre de tels voyages, mais pour les Dyaks (ainsi se nomment les indigènes) ce n'est qu'un jeu. Ils se faufilent avec l'agilité d'un singe sur les ponts qui ne sont, la plupart du temps, qu'un tronc jeté au-dessus de l'eau, ils grimpent avec rapidité sur les rochers, ils guident avec sûreté et adresse les pirogues à travers les remous.

Mais y a-t-il donc des villages dans cette jungle ? Oui, il s'en trouve et même un genre de villages tout à fait particulier car un village se compose d'une seule maison, mais aussi grande qu'un terrain de football. Sur de solides et puissants pilotis on installe un immense plancher abrité par un long toit. L'un des côtés est divisé par des nattes qui délimitent l'espace réservé à chaque famille, la partie servant tout à la fois de véranda et de rue du village. On accède à la maison-village par une sorte d'escalier à poules.

Un autre étage, sous le premier, est réservé aux poules, oies, cochons, etc.

250 personnes environ vivent dans l'un de ces villages mais il en existe qui abritent jusqu'à 1000 personnes, toutes sous le même toit.

Elles forment une grande famille et prennent soin

Un des problèmes de l'UNESCO : rendre cultivables et fertiles des régions désertiques.



Cliché Lehrerzeitung

les unes des autres. Personne n'a faim aussi longtemps que des provisions sont en réserve et l'on s'occupe des veuves et des orphelins.

Mais tous ces gens croient à un terrible dieu qu'il faut se garder de fâcher et auquel on demande l'approbation pour tout ce qu'on veut entreprendre.

Dans l'un de ces villages, dans les montagnes de Bornéo, habite Sigota une fillette Dyak de 12 ans. Sous son front rond brillent deux yeux foncés, aimables et pleins de vie. Elle tire ses cheveux noirs et plats derrière ses oreilles, elle est mince et gracieuse, porte en guise de vêtement une étoffe enroulée autour du corps ; c'est le sarong, accompagné d'une veste en coton.

Au premier chant du coq elle se réveille et se lève aussitôt. Elle dort sur une natte car il n'y a point de lit dans ces maisons. Elle réveille alors son amie Sengo. Les deux fillettes ont de nombreuses tâches à remplir tout au long de la journée. Tout d'abord elles doivent chercher de l'eau à la rivière. Elles accrochent sur elles une douzaine de récipients en bambou qui sont taillés directement dans la tige de la plante ; on coupe celle-ci juste au-dessous du nœud qui forme le fond de l'ustensile alors que le haut reste ouvert.

Les fillettes tout d'abord se baignent dans la rivière ; pour cela elles ne se déshabillent pas mais se jettent directement dans l'eau. A Bornéo il n'y a pas de jour de lessive ; en même temps qu'on prend un bain on lave ses habits et le soleil à tôt fait de les sécher ; Sigota et Sengo lavent leurs dents avec un morceau d'écorce de noix de coco en guise de brosse à dents.

La toilette matinale est terminée. Sigota remplit d'eau claire ses vases en bambou. Mais l'un d'eux

n'est plus étanche ; qu'à cela ne tienne, Sigota appelle l'un des hommes qui passe sur sa pirogue et lui demande de lui couper une tige de bambou. En quelques instants un nouveau vase est prêt. Sigota rentre maintenant à la maison lourdement chargée mais sa charge ne l'empêche pas de se tenir bien droite et d'avoir une démarche de reine.

La mère de Sigota, accroupie sur le sol près du feu de charbon de bois, veille à la cuisson du riz pour le déjeuner accompagné de légumes très assaisonnés et d'une banane. La boisson consiste en lait de noix de coco. Mais voici que le chef des travailleuses appelle les fillettes. C'est une vieille femme maigre. Elle mâche sans arrêt une noix de bétel et ses dents en sont devenues toutes noires ; de sa bouche tombent de temps en temps des gouttes d'un liquide rouge. Elle conduit la file des planteuses de riz sur les sentiers de la jungle et marmonne sans arrêt entre ses dents. Elle dialogue avec les esprits. Elle cherche les bons et les mauvais signes. Si l'on entendait par exemple le cri du « bu-cang », de toute la journée on ne travaillerait pas dans les champs de riz. Sigota et Sengo n'en seraient guère affectées. Mais aujourd'hui aucun mauvais signe n'a été perçu et les fillettes sagement trottaient vers les plantations ; elles ont peur des esprits. Elles passent près d'une sorte de chapelle : des bambous soutiennent un toit de paille et au-dessous sont étalés, sur des feuilles de bananiers, toutes sortes d'aliments, à côté d'un vase plein de bière de riz et d'autres remplis d'eau fraîche que Sigota et Sengo doivent changer plusieurs fois par jour.

(Suite page 694)

DÉCLARATION UNIVERSELLE

LE 10 DÉCEMBRE 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté et proclamé la Déclaration universelle
Etats Membres de ne négliger aucun des moyens en leur pouvoir pour publier solennellement le texte de la Déclaration
d'enseignement, sans distinction fondée sur

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

PRÉAMBULE

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,

Considérant que la méconnaissance et de mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme,

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression.

Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations,

Considérant que dans la Charte les peuples des Nations-Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Considérant que les Etats membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations-Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement,

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE proclame

LA PRÉSENTE DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des Etats membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

Article premier

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Article 3

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Article 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 6

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

Article 7

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 8

Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

Article 9

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

Article 10

Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Article 11

1. Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.

2. Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

Article 12

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Article 13

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.

2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14

1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

2. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations-Unies.

Article 15

1. Tout individu a droit à une nationalité.

2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

DES DROITS DE L'HOMME

droits de l'homme dont nous publions le texte. Après cet acte historique, l'Assemblée générale a recommandé aux États pour faire en sorte qu'il soit distribué, affiché, lu et commenté principalement dans les écoles et autres établissements d'enseignement et de culture dans tous les pays ou des territoires ».

Article 16

1. A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.

2. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.

3. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.

Article 17

1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.

2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

Article 18

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 20

1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.

2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

Article 21

1. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.

2. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.

3. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

Article 22

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Article 23

1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.

4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Article 24

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

Article 25

1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

Article 26

1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations-Unies pour le maintien de la paix.

3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Article 27

1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.

2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

Article 28

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Article 29

1. L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seule le libre et plein développement de sa personnalité est possible.

2. Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.

3. Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations-Unies.

Article 30

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un Etat, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

Les plantations de riz sont cultivées sur un terrain qui était autrefois la forêt vierge. Les grands arbres ont été abattus et les fourrés ont été brûlés. Le sol non labouré est entièrement recouvert de cendres et de charbon de bois.

Planter du riz est très simple. Les hommes font des trous au moyen d'un morceau de bois taillé en pointe tandis que les femmes et les fillettes laissent tomber un grain de riz dans chaque trou. Les trous restent ouverts ce qui est bien tentant pour les oiseaux, mais c'est le dieu du riz qui décide si la semence sera mangée ou non.

A midi tout le monde rentre au village. Sur le chemin Sigota et Sengo rencontrent Bait. Lui aussi a 12 ans. Toute la matinée, dans la forêt, il a incisé des arbres à caoutchouc (hévéa). Depuis l'aube il a taillé dans les troncs des incisions en spirales d'où s'écoule la résine tombant dans les récipients fixés là pour la recevoir. Maintenant il porte sa récolte à la maison et, avec la résine devenue plus dure, il formera des sortes de galettes plates qu'il mettra sécher. Des marchands chinois lui achèteront ces plaques de caoutchouc et avec l'argent ainsi gagné il achètera toutes sortes d'objets : une montre, une plume à réservoir, un vélo pour garnir sa maison, car on ne peut faire du vélo sur les sentiers de la jungle !

Le dîner ressemble au déjeuner mais on y ajoute une tranche d'ananas. La mère a simplement cueilli le fruit dans la forêt.

Après le repas, Sigota joue avec son petit frère, puis elle remplace sa sœur qui est chargée d'effrayer les poules et les pigeons afin qu'ils ne mangent pas le riz mis à sécher.

Maintenant la mère a terminé sa sieste et Sigota doit vanner le riz et laisser la balle s'envoler dans le vent. Le riz doit ensuite être trié à la main et écrasé entre deux morceaux de bois. A tout cela, Sigota est occupée jusqu'à la nuit qui, à Bornéo, tombe très rapidement, sans crépuscule.

A 7 heures du soir, après ce long jour de travail, Sigota va encore à l'école. Munis de lanternes, les petits Dyaks descendent les escaliers de leur maison-village et se rendent à la limite du sous-bois où s'élève

la hutte recouverte de paille qui leur sert de classe d'école. Là aussi il fait très sombre, une lanterne est suspendue près du tableau noir et à côté de chaque élève brille faiblement une petite lampe à huile.

Les élèves sont studieux et se donnent beaucoup de peine pour apprendre à lire, à écrire et à calculer. Ils ne sont pas obligés de venir à l'école, y va qui veut, et pourtant nombreux sont les enfants à se rendre chaque soir dans leur petite école à travers l'obscurité inquiétante de la jungle où le cri des bêtes sauvages se mêle aux voix qui récitent l'alphabet.

Il n'y a pas longtemps que le jeune maître a terminé ses études. Il est allé dans une école que les étudiants ont dû tout d'abord remettre en état ; ils ont eux-mêmes fabriqué les meubles, créé un jardin et acquis toutes sortes de connaissances qui leur seraient utiles plus tard dans leur village. Ils doivent être capables de venir en aide aux malades ou aux accidentés. Dans la jungle les gens souffrent de nombreuses et dangereuses maladies. Ils croient que c'est une punition de leurs dieux. Les Européens désirent volontiers leur aider mais cela n'est presque pas possible, tant les indigènes sont ancrés dans leurs croyances. C'est pourquoi on instruit maintenant des Dyaks, hommes et femmes, car eux savent souvent mieux que quiconque comment convaincre les gens de leur propre village. Les jeunes Dyaks ne deviennent pas seulement maîtres d'écoles, mais aussi infirmiers, infirmières, sages-femmes.

Des bateaux-pharmacies passent dans les villages (il n'existe pas de routes carrossables) selon un horaire précis et apportent aux indigènes des médicaments et des conseils. De partout les gens accourent, souvent de très loin, pour recevoir des gouttes, des pilules ou des piqûres. Sigota, elle aussi, a accompagné dernièrement son frère au bateau. En coupant des bambous il avait été blessé à une épaule ; sa blessure a été soignée et pansée, Sigota a remarqué que la guérison a été très rapide et que le traitement habituel de jus de bétel et de prières n'aurait guère été efficace. Quand elle sera un peu plus âgée, elle ira elle aussi dans une école où l'on apprend à soigner les malades ; voilà pourquoi, chaque soir elle écrit, lit, calcule avec zèle dans la hutte-école à la lumière vacillante de la petite lampe à huile, au milieu de la jungle.

Activité de la FAO-OMS

Riz, beriberi, poissons

Pendant la leçon d'histoire biblique, la maîtresse venait de raconter l'histoire d'Elie et comment il a été nourri de viande par des corbeaux. Une fillette demanda alors : « N'a-t-il pas été bientôt dégoûté de manger toujours la même chose ? » Sur quoi l'institutrice profita de l'occasion pour expliquer aux enfants que la plus grande partie de l'humanité, non seulement se nourrit la majeure partie du temps très mal, mais s'estime encore heureuse quand elle a tant soit peu à manger. Peu nombreux sont les pays où la nourriture est aussi riche et variée que chez nous. Cette variété, non seulement est agréable, mais elle influe sur notre état général et apporte au corps les vitamines dont il a besoin. Une nourriture pauvre, composée uniquement d'une ou deux sortes d'aliments, peut amener des troubles graves de la nutrition.

Les plus pauvres sont en bonne santé.

Richtie Calder raconte : « Il n'est pas facile pour les habitants de la Thaïlande de comprendre pour-

quoi, si l'on mange du riz poli, cela provoque le béri-béri. Et comment pourrait-on reprocher aux habitants de l'Orient de préférer le riz poli au riz brut alors que les peuples de l'Occident, même et surtout les plus civilisés et qui n'ignorent pas le rôle des vitamines dans la nourriture, n'en préfèrent pas moins le pain blanc au pain noir. En Asie, l'augmentation du béri-béri n'est pas le signe d'une misère plus grande, mais au contraire et par une affreuse ironie, elle est la conséquence d'une amélioration du standard de vie. En effet, quand un paysan a fait une bonne récolte, il ne manque pas d'acheter une machine à polir le riz. Après quoi, lui et sa famille attrapent le béri-béri, mais ils n'en continuent pas moins à manger du riz poli et par conséquent à manquer ainsi de certaines vitamines.

Lors d'une épidémie dans le district de Chiangmai, la FAO enregistra 2 000 cas. La nourriture des indigènes se composait essentiellement de riz collant qui

La FAO entretient en Thaïlande une pêcherie qui explore le fleuve.



Cliché Lehrerzeitung

était mis à tremper 10 à 12 heures avant d'être cuit. On jetait l'eau dans laquelle il avait trempé ! Ces gens possédaient des poules et des cochons, mais ils vendaient les œufs des unes et ils devaient acheter la viande des autres, car l'Etat leur interdisait de tuer eux-mêmes leurs porcs. L'épidémie débuta après la vente d'une fructueuse récolte qui apporta aux paysans de l'argent liquide qu'ils s'empressèrent de transformer en machines à polir le riz.

La solution du problème paraît simple : il suffirait d'employer du riz non poli, mais au point où en sont les choses, cela serait beaucoup demander. On pourrait aussi réduire fortement le polissage ; des résultats ont déjà été obtenus de cette façon. On pourrait encore procéder comme aux Indes, c'est-à-dire échauder le riz avant de le polir, ce qui lui conserve ses précieuses vitamines. On a même proposé d'ajouter artificiellement des vitamines B au riz poli. Mais s'est-on bien représenté la chose ? Tout d'abord on enlève au riz ses vitamines pour obtenir du riz poli et ensuite on lui ajoute de la thiamine, enrichissant ainsi une société d'industrie chimique ! Un tel procédé ne serait profitable qu'aux innombrables chiens errants que les Thaïlandais, en tant que bouddhistes, ne doivent pas tuer et qui lèchent l'eau dans laquelle le riz a été mis à tremper et qu'on leur jette.

Mais il existe encore d'autres manières de rendre la nourriture des habitants de ce pays plus riche en vitamines B et en protéines. Notre tâche était justement d'étudier ces possibilités, et c'est pourquoi nous entreprîmes un étrange voyage aux piscicultures

de Payo, haut dans les montagnes, non loin de la frontière indochinoise.

Les marais — Pays de cocagne pour les poissons.

Notre hôte était Son Altesse Royale le prince Kosol Suriyong, mais ce titre, bien qu'authentique, était moins important encore que le personnage lui-même. C'était un cousin du roi de Thaïlande, mais aussi un pisciculteur de grande expérience. Il n'habitait pas un palais, mais une hutte dans les marais, et sa femme, une princesse japonaise, faisait la cuisine. L'un et l'autre étaient très fiers de leurs talents manuels. Avec enthousiasme, le prince nous révéla les secrets et les habitudes des carpes chinoises et les avantages de la mixture œufs de fourmis et son pour nourrir les poissons. Il avait étudié la pisciculture au Japon et préférait vivre dans ce coin perdu plutôt qu'à la cour de Bangkok.

Nous logions dans un pavillon construit sur pilotis, au-dessus d'une eau marécageuse. En regardant à travers les fentes du plancher, on pouvait apercevoir les poissons attraper les insectes. La nuit, d'innombrables essaims de ces insectes tournoyaient autour de nos lampes — moustiques, libellules, mites, lucioles. Ils volaient jusque dans notre bouche et étaient avalés vivants. Le seul avantage de cette situation vraiment inconfortable était le merveilleux spectacle qui nous était offert chaque nuit par les lucioles volant de-ci, de-là, entre les plantes aquatiques, et qui composaient une sorte de feu d'artifice plein de charme.

La pisciculture dirigée par le prince Kosol était

située à l'endroit où les eaux d'une immense région marécageuse se déversent dans une chute et forment le Mae-Ing qui lui-même se jette dans l'imposant Me-kong à la frontière de l'Indochine. La station a la tâche d'inciter les paysans à mettre des poissons dans leurs champs inondés. La population étant sans cesse en augmentation grâce au contrôle de la malaria et des autres maladies, il est nécessaire de trouver un apport à la nourriture habituelle des paysans thaïlandais. Ceux habitant la montagne ou l'intérieur du pays ne peuvent pas compter sur le poisson provenant de la mer. Les voies de communication sont en trop mauvais état et le poisson s'avarie trop vite sous ces climats pour que l'on puisse songer à le transporter à de grandes distances. Il faut donc le trouver dans le voisinage et qu'il soit possible d'en pêcher comme on cueille une salade au jardin. C'est le but des efforts du prince Kosol et du ministère de l'agriculture conseillés et aidés par les Nations-Unies.

Les carpes, que l'on compte par centaines de milliers dans l'élevage du prince, sont nourries d'un mélange de son, d'herbes, de fourmis et d'œufs de fourmis. Se procurer des fourmis n'est pas un problème dans cette région de la Thaïlande (comme j'ai pu le constater à mes dépens). En effet, on rencontre à chaque pas des fourmilières qui atteignent souvent et dépassent même la hauteur d'un homme. Le prince Kosol projetait aussi d'installer de puissants projecteurs qui, allumés pendant la nuit au-dessus de l'eau, devait attirer des milliers d'insectes destinés à servir de nourriture aux poissons. Selon nos cruelles expériences dans le pavillon du marais, ce système devrait procurer aux poissons de véritables festins.

On prenait les petits poissons dans les marais et ils étaient distribués gratuitement aux paysans qui le demandaient. Plus de 125 000 poissons furent distribués ainsi par année. Et si l'on pense qu'une simple carpe atteint jusqu'à 39 cm. par année et pèse 1 kg., cela représente un bel apport de protéines de poisson. Quel commerce appréciable, puisque le kilo vaut en ville de 43 à 70 cents des USA (1 cent valant environ 4,3 cts). Mais l'histoire des œufs vendus se répète souvent et les paysans, au lieu de manger leurs poissons, les vendent. Un kilo de poisson a beaucoup plus de valeur qu'un kilo de riz, et si le paysan achetait une carpe, il devrait la payer le triple de son salaire journalier. Les paysans auraient donc tendance à remplacer peu à peu leurs champs de riz par des étangs à poissons. Si ce poisson était destiné au marché local, cela ne tirerait pas à conséquence, mais il s'en va sur les marchés de luxe, et tant que le riz reste la nourriture de base, il pourrait en résulter de graves manques. La solution idéale serait qu'il y ait du poisson en suffisance pour la consommation personnelle et pour la vente.

Tilapia — Le poisson le plus fécond.

Une autre solution peut être envisagée grâce au tilapia. Ce poisson a une histoire étonnante, tout au moins en ce qui concerne le Sud-Est de l'Asie. Le *tilapia moxambica* est originaire de l'Afrique occi-

dentale. Peu avant la deuxième guerre mondiale, un expert en poissons se trouvait justement chez un paysan javanais quand celui-ci pêcha dans une lagune cinq poissons inconnus que l'expert reconnut pour être des tilapias ; mais ni lui ni qui que ce soit ne put expliquer comment ces poissons avaient réussi à franchir l'Océan : probablement grâce à une expédition genre Kon-Tiki. Mais ce fut un véritable don du ciel, car le tilapia s'acclimata facilement et se reproduit aussi bien dans les eaux de mer que dans les eaux douces, dans les eaux courantes ou les eaux stagnantes. Ce sont des poissons végétariens que l'on peut nourrir avec des déchets provenant d'une exploitation agricole. De plus, ce sont des poissons à incubation buccale, c'est-à-dire qu'ils protègent leur frai pendant le temps d'incubation (environ 50 jours) en le gardant dans leur gueule (de 40 à 200 petits). La femelle ne rejette son précieux bien que pour attraper sa nourriture, puis elle le reprend de nouveau dans sa gueule. De cette façon, un seul couple de poissons peut donner le jour à 10 000 petits dans le courant d'une année. Sur un hectare, 1 000 à 2 000 kilos peuvent être produits en une année. En 1950, on importa 200 exemplaires de tilapias de l'Indonésie en Thaïlande. Fin 1951, il y en avait déjà 10 000 dans la pisciculture de Bangken, et fin 1952, 100 000 jeunes poissons étaient prêts à être distribués.

Cela sent mauvais — Mais c'est sain...

Sous les tropiques où tout se détériore rapidement, le transport et la préparation des poissons posent un grand problème. Dans quelques endroits on sèche le poisson et on le réduit en pâte ou en essence. La première rencontre avec ces essences fut une rude épreuve pour mes nerfs olfactifs. Quand j'y pense, je me sens mal maintenant encore. C'était sur l'un de ces marchés flottants qui se tiennent sur les canaux sillonnant Bangkok. Ce sont les voies les plus pratiquées par d'innombrables bateaux qui viennent ainsi jusqu'au centre de la ville. Dans ces canaux flottent aussi les sampans dans lesquels vivent environ 300 000 personnes. Ces demeures sont très malsaines, elles sentent affreusement mauvais, de même que l'eau des canaux qui cependant sert à tous ces gens-là à la fois d'eau de table ou de toilette. Les récipients servant à contenir le poisson en putréfaction destiné à la fabrication de l'essence de poisson « nam-pla » répandent une odeur nauséabonde. Je ne comprenais pas que des gens pussent ingurgiter cette nourriture sans en tomber raides morts. Ce n'est que plus tard que j'appris que, plus d'une fois lors de mes voyages, j'avais savouré du nam-pla, sans le savoir, celui étant employé en infimes quantités comme assaisonnement du riz. Des spécialistes des questions d'alimentation qui partageaient mon dégoût pour ce nam-pla changèrent d'opinion quand, après l'avoir fait analyser, ils constatèrent que celui-ci était particulièrement riche en vitamines B-12. Il est ainsi le sauveur des couches de la population qui ne se nourrissent que de riz. Ce qui montre bien qu'il faut éviter de changer une chose avant de connaître exactement de quoi elle est composée.

Les articles que nous donnons aujourd'hui concernant les activités de la FAO et de l'OMS ont été traduits de la « Lehrerzeitung » qui nous a prêté ses clichés. Nous donnons plus loin des textes qui sont les résumés de quelques-unes des conférences données au stage de Vitznau (15 au 20 octobre 1957) organisé par le Lehrerverein en collaboration avec le secrétariat de la commission nationale pour l'UNESCO.

Ecole normale du canton de Vaud

Année scolaire 1958-1959

L'Ecole normale recevra des élèves dans toutes ses sections au printemps 1958.

Le concours d'admission aura lieu aux dates suivantes :

EXAMENS MÉDICAUX ET ÉPREUVES ÉCRITES :
du lundi 27 au mercredi 29 janvier 1958.

ÉPREUVES ORALES :
dans la semaine du 24 février au 1^{er} mars 1958.

DÉLAI D'INSCRIPTION :
lundi 13 janvier 1958.

Un prospectus indiquant les conditions d'admission sera adressé aux personnes qui en feront la demande au secrétariat de l'Ecole normale, place de l'Ours, à Lausanne. Le directeur de l'Ecole normale est à la disposition des candidats et de leurs parents pour les renseigner et les conseiller (tél. 021 / 23 27 33).

Mobilier scolaire

embru

Mod. 4567



Documentation,
devis et échantillons par les

Usines Embru Ruti ZH

Agence de Lausanne,
14, chemin Vermont
Téléphone 021 / 26 60 79



Particulièrement intéressant pour le corps enseignant :

Nos fleurs

Ce guide passionnant de la merveilleuse flore alpine est orné de dessins au trait de l'auteur et de 48 splendides photos en couleurs faisant apparaître les fleurs des Alpes dans leur milieu naturel (Total 400 points *) **Fr. 4.80.**

Autres volumes disponibles

	Points*	Fr.		Points*	Fr.
Regards sur la Suisse	240	3.—	Contes I	300	4.80
Histoires d'animaux	240	2.50	La Marche du Temps I	400	4.80
Nos oiseaux	400	6.—	L'Île au Trésor	400	4.80
Le Jeune Inventeur	400	4.80	La Marche du Temps II	400	4.80
La Suisse vue d'avion	400	4.80	Les grands explorateurs	400	4.80



Le livre AVANTI, un ami fidèle !

* Important ! Toutes les planches en couleurs sont remises **gratuitement** en échange des points Avanti (ou points Adula, Schnyder et Juwo, également valables comme points Avanti).

COUPON

Attention ! Toute commande passée à l'aide de ce coupon bénéficie de **40 points gratuits.**

Découper, coller sur carte postale et envoyer à : AVANTI CLUB, Service EH, Neuchâtel 3.

Je commande le livre AVANTI suivant :

et verse le montant de Fr. sur le compte de chèques postaux d'AVANTI CLUB, Neuchâtel, N° IV. 4069. Je rappelle au dos du bulletin de versement le titre de l'ouvrage désiré.

Nom

Prénom

Adresse

Spécialités fameuses des

Pâtes de Rolle

ROLLINETTES

ROLLAUZEU

ROLLUX



Préférer

« MILCOP »

c'est économiser de 100 à 200 francs ! C'est pouvoir copier à la minute (système breveté d'humectage) et sur papiers de toutes épaisseurs : du papier de soie au carton souple. Le papier de cahier convient très bien !

VOS IMPRIMÉS



seront exécutés avec goût

IMPRIMERIE CORBAZ S.A. MONTREUX

« Je suis enchanté de mon appareil duplicateur

« MILCOP »

ainsi que mes élèves », telle est la phrase résumant les témoignages enthousiastes de centaines de collègues à tous les degrés de l'enseignement.



Tél. 7 54 67

Demandez
prix courant à

Nidecker

ROLLE

Fabrique
d'articles en bois

Spécialiste
dans le matériel
d'école

banque cantonale vaudoise

Livrets de dépôts,
catégorie A et B

Certificats de dépôt

PREMIER COURS D'INFORMATION

Orient-Occident

A l'intention de l'Educateur, M. le professeur Edm. Rochedieu, de l'université de Genève, a résumé les exposés tenus à Vitznau par des représentants de la Chine et de l'Inde. Nous l'en remercions très vivement, persuadé que nos lecteurs sauront apprécier cette information directe.

Les religions de la Chine

La Chine des siècles passés a connu simultanément 3 religions, ce que relève d'ailleurs un proverbe chinois : « Les 3 religions n'en font qu'une. » Ces 3 religions sont le Bouddhisme, le Taoïsme et le Confucisme.

Le Bouddhisme

Ayant consacré toute une étude au Bouddhisme, nous nous contenterons de rappeler quelques points en ce qui concerne le Bouddhisme chinois. C'est aux alentours de l'ère chrétienne que le Bouddhisme pénétra en Chine, surtout à partir du milieu du II^e siècle, se présentant sous la forme du Bouddhisme Mahayana (Grand Véhicule) auquel se mêlèrent, par la suite, bien des éléments du Vajrayana (Véhicule de Diamant).

Confucéisme et Taoïsme

Ces deux religions remontent au VI^e siècle av. J.-C. Notons dès l'abord que les fondateurs furent plus des réformateurs que des novateurs : tant Lao-Tsé que Confucius modifièrent des systèmes religieux déjà existants, sans parvenir d'ailleurs à tout transformer, car ils laissèrent subsister, malgré leurs réformes, une bonne partie des conceptions magiques et animistes de leurs contemporains qui continuèrent à avoir dans les forces de la nature, dans les maladies et les épidémies, et dans les âmes des morts, des puissances dangereuses que seule la magie peut maîtriser.

Si l'on voulait résumer en quelques mots la différence qui sépare Confucius de Lao-tsé, on pourrait dire que le premier, Confucius, insiste sur la valeur de l'effort de l'homme, il préconise l'action : pour « être », il faut agir. Lao-tsé, au contraire, se défie d'une vie trop active qu'il taxe d'agitation et dans laquelle il soupçonne une grande part d'ambition personnelle et de désirs inavouables. Il préfère le calme à l'action ; à ses yeux, ce n'est que dans la mesure où un individu cultive sa vie intérieure qu'il « est » vraiment homme ; dès ce moment, mais alors seulement, son action deviendra utile et féconde. Laissons donc l'inspiration divine envahir notre cœur vidé de toute préoccupation personnelle, et cette puissance spirituelle, le Tao — d'où le nom de Taoïsme — exercera alors son action bien au delà de nous-mêmes, sur tous les autres hommes. Une tradition légendaire, — mais en quelques mots elle nous révèle la différence des deux écoles, — raconte que Confucius, qui avait 50 ans de moins de Lao-Tsé, aurait été lui rendre visite, mais que les deux sages ne s'étaient nullement appréciés : Lao-tsé fut agacé par l'activisme de son visiteur plus jeune, qui voulait réformer le monde ; et Confucius, de son côté, eut l'impression de se trouver en face d'une personnalité que rien ne pouvait émouvoir ni faire bouger.

A. Le Taoïsme. — On possède peu de renseignements sur Lao-tsé, et même son existence a été mise en doute. Pourtant, les historiens s'accordent généralement pour placer sa naissance en 604 av. J.-C. D'après

la tradition, il fut archiviste ou trésorier de la cour impériale qu'il quitta dans sa vieillesse pour faire un voyage dans l'Ouest. Quand il fut arrivé à la frontière, le gardien de la passe le pria, avant de s'engager sur terre étrangère, de mettre par écrit ses idées. C'est ainsi, assure-t-on, que fut rédigé le Tao-Tö-King, le Livre de la Voie et de la Vertu. Ce traité, très bref, est composé en un style concis, difficile à pénétrer. Il y est question du **Tao**, cette puissance impersonnelle et inconnaissable de laquelle tout dépend et qui se manifeste en toutes choses, mot d'ailleurs bien malaisé à traduire puisqu'il a été rendu aussi bien par Dieu, raison suprême, Grande Voie du monde, Nature, que par le terme de Parole au sens où saint Jean l'Evangéliste écrivait : « Au commencement était la Parole. La Parole était auprès de Dieu et la Parole était Dieu. » Avec calme, sans effort, le Tao agit pour le bien de tous et l'homme qui se donne à lui sans résistance arrive au but suprême.

Malheureusement, la difficulté même des écrits de Lao-tsé et de ses premiers disciples a rendu ces textes incompréhensibles aux générations suivantes. Aussi le Taoïsme déclina-t-il de plus en plus ; on abandonna les idées du Maître et l'on se contenta d'exploiter largement le côté magique de la religion. Les prêtres taoïstes devinrent des faiseurs de miracles et c'est eux qu'on appelle pour chasser les mauvais esprits, débarrasser une ville du démon, du choléra ou de la peste, lancer des malédictions contre les voleurs, obtenir la pluie ou indiquer l'emplacement favorable d'une tombe ou d'une maison de manière à ne pas s'attirer les représailles des esprits souterrains ; enfin on s'adressa à eux pour obtenir l'élixir d'immortalité.

B. Confucéisme. — A l'opposé de pareilles tendances, nous trouvons le Confucéisme qui non seulement s'interdit les pratiques de magie, mais écarte tous les problèmes concernant les dieux ou les esprits, à tel point qu'on a pu le déclarer athée, affirmation inexacte d'ailleurs, puisqu'il ne nie pas l'existence de Dieu : il se contente de ne point s'occuper de ces questions et de porter toute son attention sur les rapports des hommes entre eux.

Confucius, qui vécut dans une période troublée, est né une cinquantaine d'années après Lao-tsé, en 551 av. J.-C., et poursuivit son activité jusqu'en 479. Il fut à la fois un haut fonctionnaire associé au gouvernement du prince et un penseur qui réfléchissait aux problèmes politiques, sociaux et juridiques. Son influence fut considérable, surtout après sa mort, et l'on peut affirmer qu'il a laissé sa marque sur le peuple chinois tout entier, qui encore aujourd'hui lui doit plusieurs de ses plus solides qualités : sa courtoisie, son ardeur au travail, sa scrupuleuse honnêteté. S'intéressant au passé, Confucius recueillit et édita les livres classiques de l'ancienne Chine, textes fondamentaux qui font connaître les rites antiques, les coutumes traditionnelles et l'histoire du pays. Mais il y

ajouta — et ses premiers disciplines complétèrent son œuvre — d'autres écrits racontant sa vie et présentant ses idées personnelles. A ses yeux, le prince et tous ceux à qui est confiée une parcelle d'autorité doivent se montrer dignes de leur fonction, et pour cela se rendre maîtres de leurs propres passions et comprendre la vraie nature de l'homme. Alors seulement chacun se sentira encouragé à être vraiment ce qu'il doit être. Si le père se conduit en père, le fils en fils, l'épouse en épouse, les serviteurs en serviteurs, les maîtres en maîtres, les amis en amis, l'ordre social tout entier connaîtra une existence paisible et heureuse. C'est à cet égard qu'il définit les 5 relations sociales et les vertus qu'elles comportent de part et d'autre : maître et serviteur (ou prince et sujet), mari et femme, père et enfants, frère aîné et frères cadets, amis entre eux. C'est en songeant à la nécessité de suivre sur ces questions des règles strictes que Confucius insiste sur la valeur des rites qui, à son sens, servent à indiquer à chacun sa vraie place dans la société. Mais l'observance des règles sociales ne suffit pas ; il y faut adjoindre l'harmonie intérieure des sentiments profonds qui s'agitent dans le cœur de l'homme. Et Confucius, qui sait qu'il s'adresse à un peuple dont la culture artistique était très supérieure à celle de l'Europe du XXe siècle, conseille aux dirigeants de surveiller attentivement la musique, car certains rythmes et certaines mélodies, au lieu de pousser au bien, ne font qu'amollir les âmes ou affoler les sens.

La piété chinoise

Les 3 religions n'en forment qu'une, avons-nous dit. Voilà pourquoi l'on se tournera, suivant les besoins, soit vers le Bouddhisme s'il s'agit des problèmes qui touchent à la vie ou à la mort, à la souffrance ou à l'amour, soit vers le Confucéisme s'il est question de morale, d'éducation, de relations sociales, de droit ou de politique, soit enfin vers le Taoïsme si l'on réclame des recettes magiques et des moyens de lutter contre les démons.

Mais ces 3 religions elles-mêmes déploient leur activité dans une civilisation que dominent certaines idées générales qui paraissent naturelles à chacun. En premier lieu la croyance au Ciel, conçu soit comme une force impersonnelle qui dirige l'univers et à laquelle il faut se soumettre, soit au contraire comme un Dieu personnel que le fidèle peut prier. En second lieu, le culte des ancêtres, dont les noms sont inscrits sur des tablettes qui ornent l'autel familial et le temple de la tribu, et que l'on informe des événements marquants de la famille. En troisième lieu une notion philosophique : la croyance à l'existence de deux forces, de deux principes antagonistes, le Yang et le Yin, qui partout, sous des formes diverses, sont en perpétuelle opposition, luttant parfois l'un contre l'autre mais sans jamais parvenir à se détruire l'un l'autre, car ils sont faits pour se compléter. Ne voit-on pas ainsi le Ciel être séparé de la Terre, la Force écraser la Faiblesse, l'Homme se différencier de la Femme, la Lumière contraster avec les ténèbres, la Vie lancer un défi à la Mort ? Mais toujours cette opposition, qui semblait devoir anéantir l'un des antagonistes, finit par rendre plus fort celui qui au premier moment apparaissait le plus faible. Enfin, c'est le vieux fond d'idolâtrie, de polythéisme, de sorcellerie et de superstition qui subsiste et qui reste si vivace qu'on en vint à adorer Confucius lui-même, lui qui fut l'adversaire de tout culte autre que celui du Ciel. Or, cette religion inférieure — et ceci se retrouve dans la plupart des civilisations — recouvre souvent tout le reste, et

fait oublier parfois que, dans le secret des cœurs, d'autres pensées, d'autres inspirations, plus élevées, dirigent la vie et lui donnent son orientation.

LE BOUDDHISME — BOUDDHA

Aperçu général

Sur bien des points, le Bouddhisme ressemble au Jainisme : pour tous deux le but dernier de l'enseignement est de franchir le fleuve des réincarnations et de parvenir au Nirvâna. Mais tandis que le Jainisme recommande l'ascétisme, le mépris du corps, le Bouddhisme est plus humain ; il n'exige pas le renoncement absolu aux joies légitimes, mais voit dans les désirs secrets du cœur la cause de toutes les souffrances et des réincarnations. Le problème de la souffrance est au centre du bouddhisme. C'est ce qui explique son extraordinaire succès et son influence bienfaisante sur d'innombrables populations barbares et sauvages. Actuellement, le Bouddhisme n'existe plus aux Indes ; il ne se rencontre que dans deux régions limitrophes, le Népal et Ceylan. Apparu aux Indes au VIe siècle av. J.-C., il commence à décliner dans ce pays dès le IXe siècle et disparaît vers 1600, chassé par l'Islam.

Vie de Bouddha

En plus des faits et des dates, il faut tenir compte des légendes qui apportent l'écho de la ferveur religieuse suscitée par cette personnalité. Fils d'un petit prince du Nord-Est de l'Inde, de son vrai nom Gautama, surnommé Siddhartha ou encore Çakyamouni, « le Sage du clan des Çakyas », est né en 560 av. J.-C. et mort à 80 ans en 480. A l'âge de 35 ans, crise religieuse profonde qui fait de lui le Bouddha, « l'illumine », « l'éveillé ».

Peu après sa naissance, il perd sa mère, et un saint vieillard, descendu de l'Himalaya, reconnaît en lui les 80 signes d'une vocation religieuse. Quand il a 12 ans, un conseil de brahmanes révèle au père que le jeune prince se vouera à l'ascétisme s'il voit la vieillesse, la maladie et la mort, puis rencontre ensuite un ermite. Malgré toutes les précautions du père, la prophétie s'accomplit. Gautama quitte alors de nuit le palais, sur son cheval Kantara et accompagné de son fidèle écuyer Chandaka. Les ayant quittés, Gautama coupe sa chevelure, prend les habits d'un chasseur et se joint à des ermites pendant sept ans. Mais il comprend l'inutilité de l'ascétisme. Un jour, épuisé, il accepte le riz offert par une villageoise et prend un bain. Puis il s'assied sous le figuier sacré où se produisit l'illumination malgré les attaques de Mara, le démon du mal. Il connaît la cause des renaissances et se souvient de ses propres existences antérieures ; il découvre l'origine de la douleur et le moyen de la vaincre. Après sept jours de méditation et quatre semaines au pied de l'arbre, il part enseigner.

LE BOUDDHISME : LES TROIS VÉHICULES

Les 4 nobles vérités

Recommandant de fuir aussi bien les excès de la vie mondaine que ceux de l'ascétisme, le Bouddha révéla à ses disciples le Chemin du Milieu, la Voie aux 8 embranchements, qui conduit au Nirvâna. Il résuma sa doctrine en 4 vérités : 1) Toute vie est douloureuse, la souffrance est réelle, n'est pas une illusion, car la vieillesse, la maladie, la mort sont de terribles réalités ; 2) la cause véritable de la souffrance est le

désir sous toutes ses formes, mais un désir ignorant, en particulier la soif de vivre ; 3) la suppression du désir entraîne la suppression de la souffrance ; 4) en tuant le désir l'âme pénètre dans le Nirvâna, elle connaît une paix intérieure que ne trouble plus l'angoisse des renaissances incessantes. Ces 4 vérités sont comme un chemin spirituel, aux 8 embranchements qu'il faut apprendre à discerner et qui constituent l'ensemble des prescriptions morales et religieuses du bouddhisme.

Petit Véhicule et Grand Véhicule

(Himayana et Mahayana)

Le Bouddhisme primitif, appelé aussi le Petit Véhicule ou Hinayana, s'est développé seul jusqu'aux débuts de l'ère chrétienne. L'une des figures les plus remarquables est alors le roi Açoka, qui monta sur le trône en 273 av. J.-C. Ayant d'abord été un conquérant impitoyable, il fut converti au Bouddhisme et changea du tout au tout. Il organise l'Etat selon la morale bouddhique et met sur pied toute une organisation missionnaire, qui obtint de grands succès, en particulier à Ceylan qui depuis lors est restée bouddhique hinayaniste. Le Véhicule (Yana=le bac), c'est la barque qui permet au fidèle de franchir le fleuve des réincarnations et de débarquer sur la rive du Nirvâna. Le Petit Véhicule est la barque étroite, le Bouddhisme aux règles strictes qui ne peuvent être appliquées que dans un monastère ou en devenant mendiant ; le Grand Véhicule, Mahayana, c'est la barque ouverte à tous, même à ceux qui restent dans le monde, dans la famille et gagnent leur vie. A l'heure actuelle, le Petit Véhicule subsiste à Ceylan, au Siam, en Birmanie et au Népal ; le Grand Véhicule a conquis la Chine, le Japon, la Mongolie, le Tibet et l'Insulinde. Une troisième forme de Bouddhisme est le Vajrayana ou Véhicule de Diamant, qui ajoute aux données du Grand Véhicule des pratiques magiques et des formules secrètes ; il se rencontre surtout en Asie centrale et au Tibet.

Le développement du Grand Véhicule

C'est le Grand Véhicule qui a pénétré en Chine et qui s'y est maintenu. Tandis que le Petit Véhicule apparaît surtout comme une délivrance négative, comme l'abandon de tous nos désirs, et que le moine assoiffé de sainteté ne vise qu'à un salut strictement individuel et presque égoïste, le Grand Véhicule propose un salut différent. Au lieu de bénéficier sans délai de la paix du Nirvâna en devenant un Bouddha, un illuminé, l'adepte du Grand Véhicule restera volontairement, et le plus longtemps possible, un candidat à l'illumination, un Bodhisattva, afin d'aider son tour ceux qui n'ont pas encore trouvé la paix intérieure. Le Grand Véhicule devient ainsi de plus en plus la religion de la grande pitié : la compassion pour ceux qui souffrent assure le salut et permet de franchir le fleuve des réincarnations, aussi bien dans l'état monacal que dans la vie profane.

D'autre part, le Grand Véhicule, alors que le Petit Véhicule ne vénère que Bouddha, va multiplier ses divinités ; on parlera d'un Bouddha suprême et éternel, l'Adi Bouddha, dont Gautama n'a été qu'une des nombreuses manifestations. Parmi les autres Bouddhas auxquels un culte est rendu, il y aura surtout Amithaba (la Splendeur infinie) devenu au Japon Amida. Mais on ne s'est pas contenté de 5 ou 6 Bouddhas, on eut d'autres manifestations de Bouddhas et Bodhisattvas. Parmi ceux-ci le fils spirituel d'Amithaba, Avalokitesvara (le Seigneur qui a compassion) passe

en Chine sous une forme féminine et devient la déesse Kwanon, représentée souvent avec un enfant dans les bras. Enfin, un Bouddha futur est annoncé : Maitreya, que l'on adore aussi. Puis des sectes se formèrent, dont l'une de plus célèbres fut la secte Tchan (Zen au Japon), pour laquelle la foi ne s'exprime pas par des paroles, mais par l'attitude complète du fidèle et par les productions artistiques.

Dans le culte du Grand Véhicule, les divinités de la religion traditionnelle, soit de l'Inde, soit de la Chine ou du Japon, sont vénérées en même temps que Bouddha, mais elles sont soumises à la loi du karma et des réincarnations et sont donc inférieures aux Bouddhas. Des offrandes sont offertes aux statues de Bouddha, alors que dans le Petit Véhicule il ne s'agit que d'une méditation devant la statue à laquelle rien n'est demandé.

Notons enfin que dans le Grand Véhicule, l'âme des fidèles se rend dans le Paradis d'Amithaba où elle jouit de la présence des Bouddhas et Bodhisattvas, ainsi que de joies décrites souvent de manière très sensuelle.

Edm. Rochedieu.

Quelques ouvrages récents

Bouddhisme

Maurice Percheron, **Le Bouddha et le Bouddhisme** (« Maîtres spirituels », Edit. du Seuil, 1956).

A. Foucher, **La vie du Bouddha** (Payot, Paris, 1949).

H. de Glasenapp, **Brahma et Bouddha** (Payot, Paris, 1937).

Chine

W. E. Soothill, **Les trois religions de la Chine** (Payot, Paris, 1946).

Lin Yutang, **La sagesse de Confucius** (V. Attinger, Paris et Neuchâtel, 1949).

Nora Waln, **La Maison d'Exil** (Jeheber, Genève, s.d.).

Ouvrages généraux

Histoire des religions, publiée sous la direction de Maurice Brillant et René Aigrain (Bloud et Gay, Paris). Tome 2 : Chine antique, Japon, Inde, Iran (1954).

Initiation à l'histoire des religions, par Em. Rochedieu (Messeiller, Neuchâtel).

Une grande saynète dans « L'Ecolier Romand »

Numéros du 1er et du 15 novembre

Placés sous le signe de la gaieté, ces numéros proposent aux lecteurs une grande saynète : « Voyages au pays des chansons », animée par tous les personnages des chansons populaires françaises : Cadet Roussel, Le Roi Dagobert, la Mère Michel, Malbrough, etc.

Et, bien entendu, toutes les rubriques habituelles, le feuilleton policier, etc.

Numéro spécimen gratuit sur demande à l'administration de « L'Ecolier Romand », 8, rue de Bourg, Lausanne. Abonnement annuel : Fr. 6.—. CCP. II. 666.

Les milieux culturels et spirituels de l'Asie

Résumé des travaux du cours de Vitznau, par M. le Dr E. Börlin, directeur

Dans son introduction, M. le Dr Börlin remercia tous les collaborateurs et tout spécialement les rapporteurs des discussions qui complétèrent toujours si heureusement les conférences. Il exprima aussi sa gratitude pour la bienfaisante atmosphère de l'hospitalière Maison vacances. Il s'agira d'examiner pour l'an prochain, s'il y a lieu de tirer parti pédagogiquement des connaissances acquises ou de proposer d'abord un second cours d'information. En faveur de la seconde alternative disons qu'il serait précieux pour l'enseignement, après avoir été informés sur les bases spirituelles de la culture asiatique, d'être mieux renseignés sur le visage réel de l'Asie d'aujourd'hui, avec ses problèmes et ses tâches, en partie tout à fait nouveaux. C'est alors seulement que nous pourrions nous permettre d'émettre un jugement plus ou moins valable sur la signification, pour l'histoire et l'avenir de ses nations, des bases spirituelles de l'Orient.

Notre but, dans ce premier cours de Vitznau, a été, avant tout, de comprendre l'origine et le développement des divers milieux spirituels et culturels, dans leurs rapports mutuels, dans ce qu'ils ont de commun et dans ce qui les différencie. Nous avons pu trouver beaucoup de choses communes aux divers milieux culturels asiatiques, — ce qui est essentiel pour se faire une idée globale de l'Asie — mais communes également au christianisme. Ceci est de toute importance pour notre désir de voir se réaliser une meilleure compréhension entre l'Orient et l'Occident. Par exemple, il est très significatif de constater la parenté de l'idée du péché originel, de la chute, avec celle de la rupture de la communion liant l'être humain à Dieu ou à l'Âme universelle. Un autre fait peut également orienter notre travail : la constatation que, sans influences étrangères, s'est manifesté partout le besoin pour l'âme humaine de trouver un ferme appui dans le cours éphémère du temps, celui d'être délivrée de son isolement, de son abandon. Ce besoin a donné lieu toujours à de grands mouvements religieux et à de nouvelles créations de religions.

Cette base est vraiment internationale et se prête par conséquent à amener des hommes à mieux comprendre la façon d'être, les problèmes et les difficultés des autres, quelles que soient les différences de leur origine ou de leur croyance. Tous cherchent, par des voies diverses, à trouver consolation, appui, secours ; un moyen d'échapper à la fragilité de la condition humaine. Cette base commune donne toute sa valeur à l'appel lancé à notre cours par l'artiste et la missionnaire indienne Hemlata : l'humanité ne doit pas s'attendre à être délivrée de la peur et de la misère par les gouvernements et les parlements. Tous les êtres humains, pris individuellement, aussi modeste que puisse être leur situation, doivent et peuvent trouver, grâce au besoin de leur âme, le vrai chemin et la véritable solution. Il suffirait qu'avec le commun besoin de leur âme, ils se reconnussent en autrui.

Les conférences et les discussions du cours de Vitznau ne nous ont cependant pas fait voir l'âme humaine uniquement dans sa détresse et son besoin de secours. Le Brahmane Yogeshwar nous en a aussi montré toute la grandeur en nous disant que, pour l'Hindou, le monde ne représente qu'une partie de son âme. L'âme n'est pas création imparfaite et temporaire, comme nous autres Occidentaux le croyons, malgré notre christianisme.

C'est le monde matériel seulement qui est éphémère et périssable. Le monde extérieur est en perpétuel devenir, naissant et disparaissant tour à tour ; l'âme, par contre, chaque âme, vit indestructible et universelle, dès le commencement et jusque dans l'éternité. C'est pourquoi il ne peut y avoir, pour cette âme, de contradiction irréductible. Les contradictions font partie de ce qui est imparfait, du monde matériel extérieur. Et ce serait fausser ce monde, l'appauvrir, que de vouloir, selon le mode de penser occidental, en extirper les contradictions et réduire à un commun dénominateur la riche réalité logique qui résulte des oppositions.

Il est important de distinguer clairement cette différence entre la pensée occidentale et la pensée orientale, car elle est déterminante jusque dans les conceptions politiques et permet de mieux comprendre la croyance à une coexistence possible de la dictature et de la démocratie, ce qui, à nos yeux d'Occidentaux, semble inconcevable. Il ne s'agit pas simplement d'opportunisme ou de vassalité à l'égard de Moscou, lorsque des Indiens ou d'autres Asiatiques ne veulent pas s'engager sans autre à la suite de l'Occident, mais tiennent à suivre leur propre voie, en essayant de comprendre, avec beaucoup de tolérance, des faits pour lesquels nous n'éprouvons que de l'aversion et que nous ne pouvons que condamner en toute sévérité. Il serait tout aussi faux d'interpréter par le seul mot de « fatalisme » toute la position que l'Asiatique prend en face de la vie, et de la rejeter, en donnant au terme fatalisme le sens usuel d'acceptation passive. Le Karma, la doctrine qui joue un rôle si déterminant dans la croyance de l'Asie, enseigne que l'homme doit vivre plusieurs existences successives, dont chacune donne son empreinte à la suivante. Elle ne vise pas précisément à faire de l'homme le jouet sans volonté de puissances et de divinités étrangères. Au contraire, seul, l'homme détermine son destin futur par son comportement présent. Il croit fermement à la conséquence intrinsèque de toutes les actions et reconnaît ainsi aujourd'hui sa propre responsabilité pour demain.

Il est indéniable qu'avec cet armement spirituel et moral, l'Asie a pu se maintenir durant des millénaires. Et la grande force d'assimilation de plusieurs nations, par exemple celle des Chinois et des Indiens, serait impensable sans cette largeur de vue et cette élasticité de leur propre conception, dans le cadre de laquelle d'autres conceptions sont nées en bonne partie et y ont trouvé une patrie. Même l'Islam, qui, en Occident, est réputé intolérant et fanatique, par la « guerre sainte » qu'il prêche contre tous les infidèles, doit certainement sa rapide extension jusqu'en Afrique et en Espagne, à l'ouest, et en Indonésie, à l'est, à une politique de tolérance à l'égard d'autres confessions.

A vrai dire, la question primordiale et captivante de nos jours est de se demander si cette conception religieuse et spirituelle va suffire dans cette nouvelle — et peut-être la plus grande — période de l'histoire de l'Asie. Période d'émancipation, à la fois politique, économique, sociale et culturelle de tout un continent ; période où s'élabore une Asie nouvelle, formée de nations égales en droit et où l'on assiste, avant tout, à l'émancipation de l'individu. Il sera très difficile de conserver l'esprit ancien parce que, à côté de tous les ressentiments coloniaux de l'homme de couleur à l'égard du blanc, les nations qui s'éveillent à l'indépendance

se tournent dans une large mesure vers les conceptions des blancs, qui ne savent souvent pas eux-mêmes où ils en sont en ce qui concerne les rapports de leur développement matériel avec la maturité de leur vie intérieure.

Nos trois conférenciers asiatiques nous ont donné sur cette question, dont j'aimerais faire le thème central d'un prochain cours, des indications du plus haut intérêt, allant de l'aveu que, pour l'Inde, l'ancienne croyance est la clé de tous les problèmes, jusqu'à la critique même de cette croyance. Il s'agissait pour eux de confronter, pour les fidèles de leur religion, les conceptions économiques et sociales et les principes éthiques, par une critique qui peut et devra également être faite pour le christianisme.

Personnellement, je doute fort que l'Europe et l'Asie puisse subsister et se conformer à ce siècle de l'atome et des avions supersoniques, sans réformer profondément, par une vraie Renaissance, leurs religions et leurs principes moraux. La puissance croissante de l'homme ne peut pas être gardée de la tentation et de l'abus par une parade de puissance. Il n'y a qu'un moyen sûr de parer au danger : celui de développer en même temps chez les hommes et chez les peuples, chez les blancs comme chez les hommes de couleur, les forces intérieures qui poussent à faire le bien. L'Asie reconnaîtra aussi que la disposition à tout vouloir comprendre et à pardonner, que l'esprit de tolérance et de sympathie, si développé là-bas, ne suffisent plus, à eux seuls, dans ce temps dynamique.

Pour cela, il faut davantage, dans le sens de cette force, qui est au centre du Nouveau Testament, celle par laquelle, grâce à la naissance et à la mort du Sauveur, tous les hommes sont rendus frères et qui ouvre pour eux une voie nouvelle vers l'amour du prochain. Pour l'Asie dont le grand problème est de transformer ses immenses masses de populations en une communauté de citoyens, qui se sentent concitoyens et semblables, cela n'ira pas sans une telle force. Peu importe qu'elle provienne du christianisme occidental ou qu'elle naisse, comme autrefois le christianisme, des forces spirituelles de l'Orient lui-même.

De toute façon, aujourd'hui et dans l'avenir, exactement comme dans le passé, l'esprit et la foi seront déterminants pour les habitants de l'Asie. Par eux, l'Asie sera reformée et reconstruite. Puissent ceux qui attendent de l'argent et de la technique des miracles en Asie, et qui sont déçus lorsque l'écho manque, ne pas l'oublier ! On peut penser ce que l'on veut des diverses cultures asiatiques. Une chose cependant reste certaine pour toujours : c'est que les hommes d'Asie ont trouvé dans leurs milieux culturels une vraie patrie. Aucun progrès technique, aucun gain matériel ne pourrait remplacer, et de loin, ce qu'ils perdraient en devenant des « Heimatlose » de l'âme. C'est à la lumière de ce que nous avons appris que nous voulons continuer à travailler l'an prochain pour établir un meilleur contact spirituel entre l'Orient et l'Occident et jeter des ponts de continent à continent.

Bibliographies

UNE COLLECTION QUI S'ANNONCE BIEN

Elle s'adresse à la jeunesse et se nomme : **L'homme et son aventure** ; elle sera le fruit d'une collaboration d'éditeurs français réunis sous le nom Edicope. On voit tout de suite qu'il s'agira de présenter aux jeunes l'évolution illustrée des éléments essentiels de la civilisation. Le premier volume vient de sortir qui promet une collection d'une richesse exceptionnelle fondée sur une documentation absolument sûre. En effet, un soin particulier a présidé à l'élaboration de l'ouvrage puisque plus de 40 spécialistes ont collaboré à la confection des textes et des nombreuses images. Il s'intitule « Feux et flammes » ; passionnant récit de la conquête du feu, c'est tout à la fois l'histoire de sa découverte dans la nature, de la façon de le produire, des légendes de son origine, puis de son utilisation : éclairage, chauffage, allumettes, signaux optiques, feux d'artifices, céramique, fonderie, artisanat d'hier, industrie d'aujourd'hui... et j'en passe.

Ce livre, qui ne doit manquer dans aucune bibliothèque scolaire tant il intéressera les écoliers par ses textes à leur portée et ses illustrations abondantes et suggestives. C'est aussi le cadeau tout indiqué à faire à un enfant dès 10 ans, d'autant plus que sa présentation en couleurs et son format (22x30 cm.) sont à la mesure de sa valeur pédagogique et documentaire.

D'autres ouvrages sont en préparation et l'on peut se réjouir de pouvoir mettre à la disposition de nos jeunes des moyens de s'instruire de cette qualité.

Feux et flammes, édit. Edicope, en vente chez F. Regamey, distributeur d'éditions françaises, 4, Bellefontaine, Lausanne.

Voir aux annonces.

A. Chz.

La Colonie, par Charles Vildrac. Paris, Editions Bourrelly, 55, rue Saint-Placide. Un vol. 14,5 x 20 de 160 pages, illustré en couleurs, relié toile, collection « L'Alouette », 690 fr. f.

Voici, présenté dans la collection « L'Alouette » avec une illustration colorée de Romain Simon, le livre plein de lumière et de joie qui fait suite à « L'Île rose ».

Tifernand Lamandin, grâce à la bonté compréhensive de « l'Enchanteur », a réuni autour de lui ses parents et ses amis.

Mais la fortune de « l'Enchanteur » s'écroule. On ne pourra plus continuer, dans l'Île Rose, à mener la même vie luxueuse et facile, si agréable aux enfants. Que faire ? Se séparer ? Non ! On ne peut envisager une telle solution. Autour de « l'Enchanteur » se constitue une courageuse équipe de travailleurs. Adultes et enfants réunis exploitent les ressources naturelles de l'île ; on travaille chacun selon ses forces. Les efforts sont rudes. En quelques heures un cyclone détruit toutes les récoltes ! Qu'importe, on fait de nouveaux efforts, on chante, on joue, on écoute la musique.

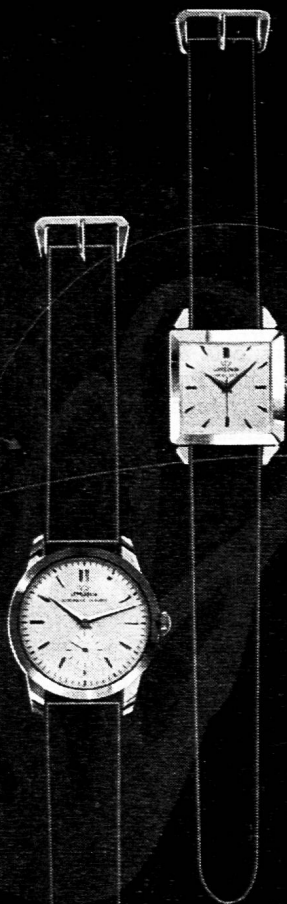
Charles Vildrac a fait de ce livre un hymne au travail intelligent et libre. Les lecteurs émus, joyeux, prennent conscience de leur dignité d'homme, de leur puissance créatrice. Ils vivent avec les colons de l'Île Rose, les envient... Vildrac, une fois de plus, conquiert les enfants. Il leur révèle ici la grandeur de l'effort accompli pour un travail utile. Dans ce livre, tout baigne dans la joie de vivre et la poésie.

LEMANIA

ROTOR

AUTOMATIC

21 RUBIS



Fabrique d'horlogerie Lemania - Lugrin SA Orient Suisse

Pour des meubles
de qualité...

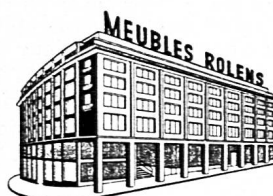
GRANDS
MAGASINS
D'AMEUBLEMENT

ROLENS

Spécialistes du bel intérieur

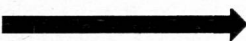
LAUSANNE

St-Pierre 4



Chambres à coucher
Salles à manger
Salons - Studios
Décoration

La bonne adresse
pour vos meubles



Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe

1000 meubles divers



AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÉBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8. Beau-Séjour

Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

« MILCOP »

le duplicateur sans concurrence, le meilleur marché,
le plus génial, le plus vendu dans le monde! Le corps
enseignant l'a adopté rapidement... et pour cause!

CAFÉ ROMAND St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

LAUSANNE Vevey Morges Renens 12 correspondants locaux dans le canton

Livrets d'épargne nominatifs ou au porteur

L'épargne d'aujourd'hui c'est l'aisance de demain

S. A. DE L'IMPRIMERIE CORBAZ, MONTREUX

Bibliothèque
Nationale Suisse
Bern

J.A.
Montreux 1